

**DONNER UN
SENS À L'ARGENT !**

**COMMENT
FINANCER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
LE LOCALISME ?**



**IDENTITÉ
ET DÉMOCRATIE
FONDATION**

B O U R S

**RAPPORT DES FINANCIERS ÉVEILLÉS
À LA FONDATION IDENTITÉ ET DÉMOCRATIE**

La Fondation ID est partiellement financée par le Parlement européen et a la seule responsabilité de cet événement.

LE LOCALISME, LEVIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

La finance n'est pas l'ennemie. Elle est un moyen, et un puissant moyen, de la réalisation de projets. Elle peut contribuer à l'autonomie d'un pays, d'une région. Et elle donne tout son sens à l'argent et à la gestion de capitaux quand elle contribue à créer les conditions d'une vie meilleure.

La finance sert les intérêts de ses clients, elle est soumise à leurs exigences. Elle a le pouvoir qu'ils lui donnent. Aux Français, aux Européens qui épargnent et investissent d'exiger des banques, des sociétés d'assurance, des sociétés de gestion, qu'elles fassent leur priorité de financer l'activité

locale, la qualité territoriale, une Europe et une France vivantes, saines et belles.

Il y a neuf ans, je rédigeais pour le Commissariat au Développement durable un rapport intitulé ; « Financer des territoires robustes et une société résiliente ». Je suis heureux aujourd'hui de présenter ce rapport du groupe des « Financiers Eveillés », sur un sujet essentiel pour réconcilier les Français et les Européens avec une activité souvent décriée, mais décisive pour notre avenir et notre projet national.

Hervé Juvin, Président de la Fondation Identité et Démocratie Résumé

La crise sanitaire, survenue en 2020, a mis brutalement en évidence les carences - et la fragilité - d'un modèle d'organisation économique et sociale trop peu soucieux de l'échelon local, de l'économie des ressources, de la diversité biologique et humaine, et pour cela, soudain comme frappé d'obsolescence. La pandémie est une crise de la mobilité, elle met en évidence les dommages causés par la chute des frontières et par la finance globale.

Face aux enjeux considérables liés à la conversion d'un modèle de production et de consommation linéaire devenu insoutenable vers une organisation plus soucieuse des équilibres naturels, la question de la mobilisation des outils de financement est capitale.

L'enjeu n'est pas mince. S'il s'agit de préserver les conditions favorables à la vie humaine sur cette planète, il s'agit aussi de rendre son sens à l'argent, à la gestion de capitaux, et à cette discipline essentielle qu'est la bonne allocation de l'argent pour obtenir les effets concrets les plus souhaitables - des effets qui ne peuvent plus se limiter à un rendement financier, aussi élevé soit-il. En d'autres termes, nous approchons du moment où les rendements extra-financiers d'un placement seront plus importants et plus décisifs que son rendement financier.

Ce rapport souhaite mettre en évidence les logiques sous-jacentes au cœur du financement de la transition écologique, des relocalisations, et les changements profonds qu'elles apportent dans les modèles économiques des acteurs opérant, en particulier, dans les domaines les plus stratégiques, ceux de l'énergie, de l'agro-industrie et la santé.

Ces tendances ont en commun de favoriser, dans de nombreux aspects, la valorisation de l'ancrage territorial, la promotion de l'autonomie locale et le respect de la biodiversité, comme de la diversité des sociétés humaines. Autant de facteurs que l'on peut rassembler sous le vocable de localisme. Un localisme qui n'est en rien repli sur le territoire, mais appui sur le territoire, ses singularités et ses ressources propres, mais mouvement dont les ressorts sont économiques et technologiques, ce qu'illustrent notamment les possibilités offertes par les outils digitaux, un mouvement qui doit déterminer les évolutions politiques et réglementaires des prochaines années.

Alors que les outils de financement traditionnels, opérant à un échelon national dans un cadre européen jugé trop contraignant, comme les modèles d'allocation globalisée peinent à satisfaire une demande de sens et de proximité, il faut engager une réflexion exigeante sur les systèmes et produits financiers allant dans le sens d'une épargne locale, dédiée, traçable, véritable levier de la transition écologique et de la relocalisation. Il faut étudier les incitations qui éviteront à la sphère financière les obligations qui s'imposeront si elle se montre incapable de financer l'urgente transition écologique.

SOMMAIRE

1. Les enjeux liés au financement de la transition écologique

- 1.1 Identifier des besoins massifs
- 1.2 Le cadre national et européen
- 1.3 La mobilisation des acteurs privés

2. Les tendances structurelles au cœur de la transition écologique

- 2.1 La transition énergétique
- 2.2 La transition agroécologique
- 2.3 La transition sanitaire

3. Les conséquences politiques de la transition écologique

- 3.1 La question de la souveraineté énergétique
- 3.2 La question de la sécurité alimentaire
- 3.3 La question de la sécurité sanitaire

4. Une meilleure articulation des outils de financement de la transition écologique

- 4.1 Le cadre européen et ses limites
- 4.2 Le fléchage de l'épargne et les outils disponibles
- 4.3 La question de l'impact et des indicateurs d'impact
- 4.4 Les limites des engagements négociés et la force de la loi

RÉSUMÉ

La transition écologique désigne le processus d'adaptation globale des modes de production et de gestion des ressources, notamment alimentaires et énergétiques, susceptible d'affecter tous les secteurs économiques. Dans le but de la préservation des écosystèmes et des services qu'ils offrent, de la sauvegarde et de l'entretien de la biodiversité, de la restauration d'un lien apaisé entre l'homme et la nature, elle recoupe une variété de domaines et de thématiques d'investissement extrêmement vaste ; ce sont potentiellement tous les modes de l'activité humaine qui devront réaliser leur transition écologique, de la culture à la santé. La réaliser et, donc, la financer.

Les enjeux auxquels sont confrontés les pays de l'Union européenne dans ce domaine s'articulent, notamment, autour de la production d'énergies alternatives (centrales de production - solaire, éolien, photovoltaïque, gaz naturels, hydroélectricité, biomasse, géothermie - ou infrastructure de distribution et de stockage énergétique), de l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et d'emploi de l'énergie (rénovation des structures de distribution et de stockage des énergies, rénovation des bâtiments, construction de bâtiments à forte efficacité énergétique, infrastructure de traitement de l'eau et des déchets et l'émergence de nouveaux modes de consommation d'énergie). Ces enjeux touchent également les problèmes d'alimentation et d'eau, en qualité comme en quantité. Une enquête du New York Times a révélé combien les aides européennes correspondaient à des sinistres écologiques. Des événements récents, et dramatiques, survenus en France, montrent à quelle opposition violente, voire à quel terrorisme, sont confrontés les pionniers de l'agriculture « bio », de la permaculture et autres modèles agricoles respectueux de la vie. Ils comportent une dimension sanitaire majeure, violemment révélée par la crise du COVID19 qui est à maints égards une pandémie de la globalisation et du libre échange. Ils doivent aussi s'étendre à la réduction de la mobilité forcée, à la transformation d'une économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire - produire, utiliser, réparer, recycler - ainsi qu'à la prise en compte et la gestion des externalités des activités économiques.

A ces aspects s'ajoutent les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité comme à celle de la pluralité des sociétés humaines et à l'aménagement des territoires. C'est pourquoi la transition en cours dépasse largement la seule question des sources énergétiques pour inclure la refonte des modèles de production industriels et agricoles, ce qui appelle des investissements considérables.

Alors que les coûts induits par une transformation radicale du modèle économique, du lien entre croissance et éner-

gie fossile, et donc les besoins de financement qui leur sont liés sont potentiellement considérables, mais pas sans proportion avec l'épargne privée et les moyens des Etats, les montants mobilisés jusqu'à présent demeurent relativement faibles.

Les annonces européennes dans le cadre du « Green Deal » présenté par la Présidente de la Commission, Mme Van der Leyen, sont considérables par leur ampleur - 1000 milliards d'euros ! - et par leur ambition - réduction de 50 % des émissions de CO2 d'ici 2050 ! Les conditions concrètes de leur réalisation sont pour le moins incertaines. Derrière les annonces, les modalités d'investissement de ces sommes et d'évaluation de leurs impacts concrets demeurent à la fois aléatoires et incertains.

Nous sommes sans illusion sur la facilité du financement de la transition. Contrairement aux discours ambiants, rien n'est acquis, rien ne sera facile, et le plus probable est que la finance continuera à financer les énergies fossiles, l'agrochimie, la destruction de la biodiversité et la capture du vivant, jusqu'à ce que les effondrements écologiques, donc économiques, politiques et sociaux, l'obligent à changer de cap.

Toute illusion à cet égard est vaine, et destructrice. La logique des intérêts personnels des dirigeants financiers, la logique institutionnelle mise en place, la logique de la quête du rendement comme unique sens de la gestion financière, vont dans le même sens. Depuis la révolution financière des années 1980, la finance a imposé la poursuite de la concentration des entreprises, la quête de rendements croissants, l'artificialisation des modes de vie et la diffusion du modèle unique de la propriété actionnariale - de la création de valeur pour l'actionnaire. Demander à la finance de concourir à la transition écologique, c'est lui demander de réaliser une révolution copernicienne, d'inverser ses logiques et de bouleverser ses priorités ; favoriser le local plus que le global, restaurer les singularités au lieu d'uniformiser, promouvoir des activités à rendement limité respectueuses de la vie plus que les hyperprofits issus de la destruction de la vie et de l'épuisement des ressources, financer des services gratuits et des biens communs inappropriables. Bon courage ! Le Green Deal fait preuve ici d'une naïveté comparable à celle avec laquelle l'Union européenne a promu le libre échange mondialisé.

Cette discordance entre des enjeux de financement reconnus considérables et une relative difficulté à assurer le financement effectif des nouveaux modèles d'activité, au niveau le plus modeste, s'explique par des logiques différentes, elle rencontre des obstacles et des risques de différents ordres : réglementaires, technologiques, opérationnels et financiers.

La plupart de ces obstacles renvoient cependant à trois dimensions clés insuffisamment prises en compte, à savoir :

1. l'intégration des externalités positives comme négatives dans le calcul de rentabilité globale d'un investissement
2. la déconcentration des outils et canaux de financement mobilisables
3. Le financement de biens communs par définition non susceptibles d'appropriation et de rentabilité financière directe.

Ainsi le cadre de fonctionnement des acteurs économiques et financiers, et particulièrement ceux qui disposent des outils destinés à assurer la mobilisation de l'épargne en faveur de la transition écologique, doit évoluer. Dans sa forme actuelle, il est un handicap qui peine à s'adapter aux nouveaux enjeux, du fait même de la lourdeur du cadre réglementaire qui favorise souvent des logiques oligopolistiques et bureaucratiques et ralentit l'innovation, notamment financière.

Hérité de la phase de dérégulation et de décloisonnement des années 1980, au service d'un idéal de mobilité mondiale des capitaux et de la quête du seul rendement financier, le cadre réglementaire européen peut être considéré comme un frein capital à la réussite du financement de la transition écologique et du localisme.

A la préférence destructrice pour le global doit succéder la préférence vitale pour le local, le proche, le « nous ». A la quête du « toujours plus ! » doit se substituer la recherche plus modeste du « toujours mieux ! » Le localisme, qui peut se définir comme la volonté d'assurer une meilleure prise en compte du facteur local dans toute décision économique et politique, doit apporter une réponse efficace à cette insuffisante valorisation des qualités par rapport aux quantités, et de la dimension de proximité territoriale de la transition écologique, à tous les échelons de la chaîne de financement et de production.

Une clef de compréhension - et d'action - essentielle dans la réponse à apporter au défi écologique et territorial réside dans la meilleure prise en compte du facteur local dans la stratégie globale d'investissement, de la conception des outils jusqu'à l'appréciation des externalités non financières générées. Il ne s'agit pour l'Union européenne que de renouer avec le concept de subsidiarité, un concept que le gigantisme ou la démesure des ambitions a laissé de côté.

Derrière la question de l'adaptation de nos modes de production et de consommations, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'agroéconomie, se dessinent des enjeux de souveraineté nationale. La capacité d'une Nation à faire face aux besoins les plus essentiels d'une population - nourrir, guérir et préserver - contribue en principe largement à la stabilité d'un État, à sa légitimité et à l'adhésion de sa population. Dans la mesure où l'inquiétude sur les pollutions, le dérèglement climatique et les limites des ressources grandit dans la population européenne, la réponse tant des Nations, des États, que de l'Union européenne,

peut être considérée comme un facteur déterminant de leur légitimité dans les années à venir. A cet égard, il revient à l'État de jouer son rôle d'investisseur de long terme en favorisant la mobilisation de l'épargne au bénéfice de ces secteurs stratégiques et en fournissant les incitations utiles aux épargnants, aux investisseurs, comme aux professionnels du crédit et de la gestion.

Au-delà de la mobilisation des outils de financement relevant de la sphère étatique (banque publique, fonds souverain, agences d'État), qui ne sauraient assumer intégralement le poids de tels chantiers, il revient à la sphère publique de favoriser intelligemment l'emploi de l'épargne privée au travers de mécanismes incitatifs. La souveraineté financière d'un État procède notamment de sa capacité à assurer ce cadre, préserver les atouts de son modèle national et à innover dans la conception des outils de financement.

L'adaptation des outils de financement aux préoccupations des épargnants en faveur d'une meilleure prise en compte des externalités positives, à commencer par l'impact local de leurs investissements, constitue l'une des clefs pour résoudre le problème du financement de la transition écologique. Rendre du sens à l'épargne et l'investissement est l'enjeu décisif du financement de la transition écologique et du localisme.

I. LES ENJEUX LIÉS AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Selon les termes du livre blanc sur le financement de la transition écologique, publié en 2013, la transition écologique désigne **“la nécessité pour nos économies de rendre leur évolution compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie telles que le climat ou le fonctionnement des écosystèmes”**.

Ce vaste problème, à laquelle une littérature désormais abondante est consacrée, implique une redéfinition des principaux termes de l'équation économique, à commencer par l'intégration du capital naturel, sous tous les aspects qu'il peut recouvrir : **“habitats, ressources et régulations physiques, chimiques et biologiques”**. Elle nécessite une réflexion profonde sur les modalités des “prélèvements” dont ce capital naturel fait l'objet et une adaptation de l'utilisation et du rythme de ces prélèvements de manière à as-

surer un renouvellement naturel de ces ressources (chacun sait que dès l'été, nous consommons les réserves des ressources naturelles, pas leur renouvellement). Elle implique également des investissements massifs, dont les estimations varient et qui seront d'autant plus coûteux qu'ils seront différés.

Nous ne traiterons pas ici des conditions macroéconomiques, concernant la monnaie, le crédit et les organisations de marché, qui s'inscrivent en amont de la question du financement de la transition écologique. Nous soulignerons cependant que les taux d'intérêt réels négatifs constituent une opportunité historique pour les Etats de financer les infrastructures écologiques du futur, pour les acteurs privés de faire valoir leurs préférences réelles par rapport à un rendement financier nul.

I.1 Identifier des besoins d'investissements massifs

Suivant les recommandations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), des objectifs pour la limitation du réchauffement climatique ont été définis à l'échelle globale avec l'Accord de Paris. Une hausse moyenne de 1,5 °C permettrait la sauvegarde des écosystèmes les plus fragiles mais nécessiterait une transition immédiate et radicale de nos pratiques à tous les niveaux de la société. Le GIEC observe que les tendances récentes en termes d'émissions carbonées indiquent que l'objectif d'une hausse limitée à 2°C, quoique aussi très exigeant, est plus réaliste. Ces hausses prévues sont des plafonds à condition d'atteindre une neutralité carbone effective à l'horizon 2100.

Il est important de souligner que la priorité arbitraire donnée à la lutte contre le changement climatique répond à la volonté politique de ne pas mettre en cause la globalisation, l'évidence partout répétée étant que le climat ne connaît pas les frontières.

La réalité est que la question de l'extinction de la biodiversité, celle de la santé humaine et de sa dégradation, de l'accès aux ressources vitales comme l'eau, l'air, l'alimentation, celle enfin de la pluralité des cultures, des sociétés et des modes de vie, est tout aussi voire plus importante que celle du dérèglement climatique, qu'elle lui est liée, et qu'elle doit être au centre de la transition écologique pertinente.

Des objectifs très ambitieux

En France, pour accomplir les engagements pris lors de l'Accord de Paris qui reprend les recommandations du GIEC, la neutralité carbone française est à atteindre dès 2050, ce qui implique une réduction par un facteur 6 des émissions de gaz à effet de serre de 1990 et l'implémentation de canaux organiques et technologiques de capture du dioxyde de carbone. L'énergie représente 70% des émissions de gaz à ef-

fet de serre, elle est donc le premier levier vers la neutralité carbone. Actionner ce levier passe par une réduction de la consommation énergétique et par une préférence donnée aux énergies d'origine renouvelable dans le mix énergétique.

Les objectifs français pour le climat entendent limiter les énergies renouvelables à 40 % du mix énergétique et réduire de 40% la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030. Est-ce réaliste ? En France la consommation d'énergie reste stable d'année en année : les progrès en termes d'efficacité énergétique ne parvenant qu'à compenser légèrement la croissance démographique et économique. Au premier trimestre 2019 les énergies renouvelables comptent pour 20,1% de l'énergie consommée en France, l'objectif PPE 2023 étant à 23%. La puissance installée et les projets en développement au 31 mars 2019 satisfont à 75% l'objectif PPE 2023 pour l'option basse du programme et 68% pour l'option haute. Il faut cependant remarquer qu'une part au moins des projets d'énergie verte rencontre des oppositions locales organisées et résolues ; éoliennes terrestres et maritimes, fermes solaires, unités de méthanisation, barrages et centrales, etc.

L'United Nations Environment Program dans son rapport du 27 novembre 2018, anticipe une trajectoire de réchauffement à long terme de +3°C si la transition écologique se maintient à ce rythme. La réduction de la consommation d'énergie doit se coupler avec un développement des infrastructures productrices d'énergies renouvelables. À ce jour l'obstacle au déploiement des infrastructures de la transition écologique réside principalement dans un déficit de financement.

S'appuyant sur le Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Finance durable, la Cour des comptes européenne chiffre le besoin de financements en faveur de la transition énergétique européenne à 11 200 milliards d'euros par an sur la

période 2021-2030. Le PIB de la France compte pour 13% du PIB européen, ce qui revient aussi environ au montant de sa participation au budget de l'UE : la participation française à la transition énergétique s'estime donc à 145 milliards d'euros par an. Ce chiffre très élevé répartit l'investissement nécessaire dans les transports (66%), le bâtiment (25%), le réseau (7%) et l'industrie (2%).

Le think tank I4CE estime le besoin annuel d'investissements français entre 65 et 95 milliards d'euros. En cela ils rejoignent l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qui, pour la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) 2015, proposent un chiffre comprise entre 63 et 82 milliards d'euros par an. À ce jour en France les flux financiers publics et privés dirigés vers la transition énergétique sont de l'ordre de 20 milliards d'euros par an. Ce déficit de financement interpelle face au niveau de flux financiers qui peuvent être considérés comme "défavorables" au climat qui demeurent élevés, de l'ordre de 73 milliards d'euros en 2017 selon les mêmes sources.

Mise en perspective sectorielle

L'on considère traditionnellement que le financement de la transition énergétique porte sur les trois grands axes suivants.

En premier vient le **bâtiment** qui représente 45% de la consommation énergétique et 19% des gaz à effet de serre. En France ce sont 7 millions de logements dont la performance énergétique est classé F ou G sur un total de 35 millions de logements. Les 940 millions de mètres carrés des bâtiments du secteur tertiaire comptent pour un tiers des émissions et de la consommation de l'immobilier.

L'Observatoire de l'Immobilier Durable estime que 10 à 30 % du potentiel d'économie d'énergie peut être réalisé avec l'adoption des bonnes pratiques par les usagers et une bonne gouvernance environnementale. Ces bonnes pratiques sont à soutenir par des investissements de court-termes qui autorisent un meilleur pilotage énergétique. En revanche l'objectif final à l'horizon 2050 de réduire la consommation électrique de 60% requiert des investissements de long terme : remplacement des chaudières, des systèmes climatiques, et transformation de l'enveloppe thermique.

En second lieu, **les transports** représentent un tiers de la consommation totale d'énergie en France. La simple transition des 39 millions d'automobiles du parc français vers un parc électrique serait inefficace faute d'une production d'électricité suffisante aujourd'hui comme demain. Il s'agit d'abord de réduire la demande de déplacement : covoiturage, vélo, télétravail sont autant de changement des pratiques à mettre en œuvre rapidement et à moindre coût. Ces mesures de réduction passent nécessairement par un privilège accordé au local dans une réduction des distances parcourues quotidiennement. Les investissements de plus long terme portent sur les transports en commun et l'électromobilité. Le transport des marchandises, essentiellement routier, est également à raisonner : saturation de la capacité des transports, ferroutage, voies fluviales, production locale.

Enfin, conjointement à la maîtrise des deux principaux secteurs de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, des **modes alternatifs de production énergétique** sont à développer. Les infrastructures que sont les parcs éoliens terrestres et marins, les parcs photovoltaïques et autres centrales biomasses sont des investissements élevés, illiquides et risqués qui nécessitent des outils de financement ad hoc. De plus l'efficacité des énergies renouvelables, dont la production dépend des conditions météorologiques et pas de la demande, repose sur la capacité à développer des capacités de stockage énergétique durables.

Mise en perspective régionale

Au-delà des considérations vertigineuses que les nombreuses études consacrées à ce sujet nous fournissent, il est une vérité première qu'il convient de rappeler, à savoir que **la transition écologique pertinente est d'abord et toujours déterminée par un territoire** ne serait-ce parce que les sources d'énergies renouvelables sont inégalement réparties par région.

Nous faisons ici face à l'une des questions majeures de l'économie néoclassique ; voulant déterminer dans l'abstrait le comportement des agents économiques que sont consommateur investisseur, entrepreneur, etc., elle a construit des modèles hors sol qui ignorent radicalement les singularités territoriales, à commencer par le climat, comme d'ailleurs les préférences collectives qui différencient les sociétés, les régimes politiques, etc. Il faut souligner que les grands projets publics, comme le Green Deal, reposent sur des modélisations qui ont fait la preuve de leur incapacité à prévoir les effets de masse, les effets en cascade, les effets de rupture des effondrements écologiques, comme la pandémie en donne l'exemple.

Si la problématique est globale et que les plans destinés à l'accompagner sont pensés à l'échelon mondiale ou supranational, à l'exemple des Accords de Paris ou du « Green Deal » de la Commission européenne, il convient de rappeler que la capacité de production énergétique comme les besoins énergétiques sont fondamentalement déterminés par la géographie. En effet, l'ensoleillement, les vents et les courants, les cours d'eau, la qualité de la terre, la température moyenne, sont des données physiques attachées à une situation géographique particulière. Ce point est essentiel ; les problèmes climatiques sont globaux, le soleil, le vent, la pluie ne s'arrêtant pas aux frontières. Mais les solutions sont toujours et d'abord nationales, puisqu'elles demandent des décisions politiques qui touchent aux modes de vie et aux libertés, elles sont surtout locales ; ici, le problème est celui du chauffage et là, de l'air conditionné ; ici, les barrages sont une solution acceptable et là, le nucléaire est la seule énergie décarbonée utilisable et acceptable ; ici encore, une réduction forte de la consommation d'énergie est compatible avec un mode de vie agréable, et là, un mode de vie acceptable va avec une augmentation de la consommation d'énergie par tête (en Inde comme en Afrique). Bref ; **toute approche globale de la transition écologique en matière d'énergie est condamnée à l'échec, comme elle l'est en matière d'alimentation, d'industrie, etc.**

La subsidiarité, c'est-à-dire la prise de décision au niveau le plus proche possible du terrain, est particulièrement impérieuse en matière de transition écologique.

Des choix qui vont contre les préférences collectives sont au mieux inefficaces, au pire gravement contre-productifs (exemples des Bonnets rouges et des gilets jaunes en France). Le « green deal » européen, parachuté d'en haut, méconnaissant l'immense diversité des situations énergétiques et des choix collectifs des Nations européennes, privilégiant des annonces globales, est à cet égard fragile et affecté d'un fort risque d'inefficacité.

L'observation par région du rapport des besoins énergétiques sur les capacités de production est à cet égard éclairante. Elle permet de prendre en compte la traduction de l'équilibre du mix énergétique national à l'échelle locale. Une production locale pour une consommation locale prévient le problème des pertes en ligne : plus le réseau est étendu et surchargé, plus celles-ci sont importantes (6% de l'électricité produite selon l'ERDF).

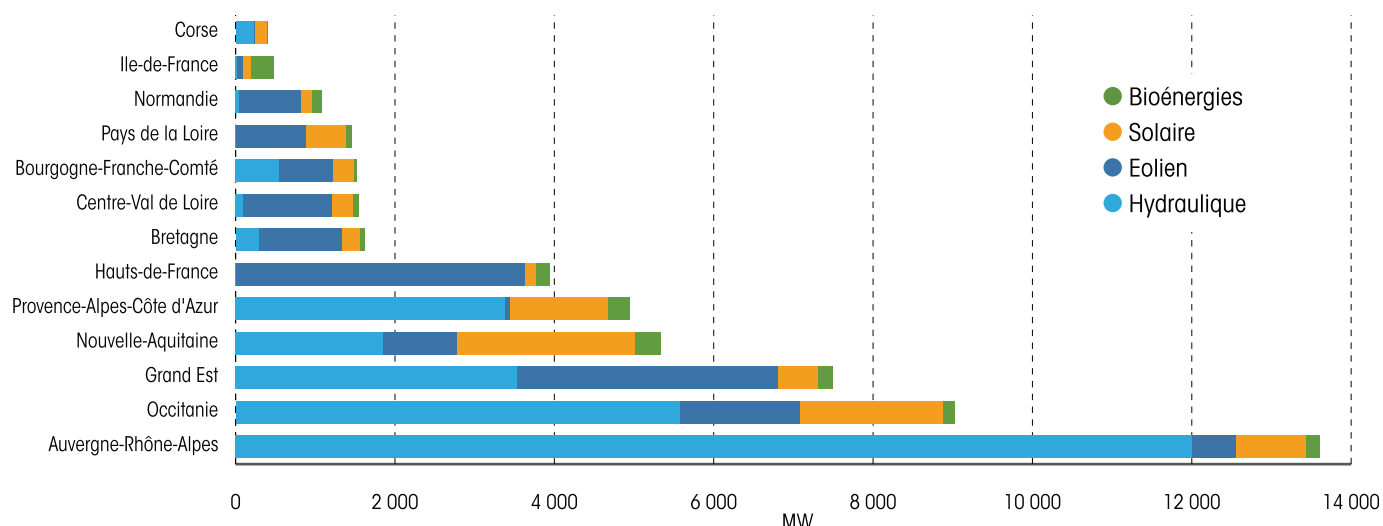
variations périodiques de productivité de l'éolien et du solaire. L'éolien et le solaire sont en effet complémentaires puisque le premier atteint son pic de production en hiver et le second en été. Si à l'échelle locale la spécialisation est stratégique, à l'échelle nationale l'équilibre dans le mix énergétique est essentiel.

L'objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique 2030 requiert des financements massifs pour accélérer encore le déploiement des diverses sources énergétiques décarbonées à l'échelle nationale. Un tableau identique serait encore plus contrasté à l'échelle européenne (de nombreux pays, comme la Pologne, demeurant extrêmement dépendants des énergies fossiles, notamment le charbon).

Transition énergétique et transition écologique

La croissance économique est un facteur de la consommation d'énergie. Depuis la révolution industrielle, l'équation ne souffre aucune exception. De manière similaire, la richesse d'un pays par habitant est directement corrélée à

Puissance raccordée par région au 31 mars 2019



Source :

Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2019 ; RTE, Enedis, ADEeF Parcs énergétiques renouvelables par régions

L'investissement en faveur des « énergies vertes » est très disparate en fonction des régions. Ainsi, les régions Hauts-de-France (+664 MW), Grand Est (+311 MW) et Occitanie (+299 MW) sont celles dont le parc d'énergies renouvelables a le plus progressé entre mars 2018 et mars 2019. Ces déploiements se font en fonction des atouts que présentent chaque territoire. Ainsi la région Hauts-de-France peut se targuer d'avoir installé plus d'un tiers des nouvelles éoliennes en France sur la période susmentionnée. L'Occitanie et l'Aquitaine comptent pour 60% du déploiement de panneaux photovoltaïques sur la période.

Cette spécialisation des parcs régionaux tire parti des atouts qu'offrent les territoires (vents, ensoleillement, relief, géothermie...) et souligne l'importance des réseaux de transports et de distribution. En vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique la possibilité de mutualiser à l'échelle nationale l'énergie produite est clef au regard des

la consommation d'énergie (et d'eau) par habitant ; d'une manière ou d'une autre, la richesse se caractérise par l'artificialisation des conditions de vie, dont la climatisation est le symbole, dont la métropolisation est le fait déterminant, et qui a pour base la disponibilité illimitée de l'énergie ; les pistes de ski à Dubaï comme les jardins tropicaux au Canada ou en Russie en sont l'image !

Au delà des enjeux directs de réduction des émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, de la réduction de l'emploi des carburants fossiles, c'est bel et bien à un changement des relations de l'homme avec son environnement que renvoie la transition écologique en général, la transition énergétique en particulier. Le progrès ne peut plus être confondu avec l'artificialisation croissante des conditions de vie. Le progrès ne peut plus reposer sur la disponibilité illimitée de l'énergie. Voilà pourquoi les approches macroéconomiques, quantitatives, sont vouées à l'échec ; la modification des pré-

férences collectives est le levier auquel le financement de projets apporte des moyens, mais qu'il ne saurait constituer.

La transition énergétique correspond à une dynamique de développement durable plus générale qui ne saurait se restreindre au domaine des énergies renouvelables. Une étude de l'emploi de l'énergie et de la transformation radicale de son modèle économique doit inclure notamment les secteurs de l'habitat et de l'agriculture comme de l'agro-industrie, celui des transports ainsi que celui de la santé, tout aussi capitaux dans la réussite de la transition écologique. Et elle doit inclure à la fois la réduction de la mobilité transcontinentale, donc la réduction des chaînes logistiques, et la préférence pour les produits et services locaux, donc l'abandon des traités de libre échange qui tous interdisent l'expression des préférences locales et tendent à ignorer les appellations d'origine au profit des marques commerciales.

La transition écologique ne se fera pas sans remise en cause de la mobilité des biens, des services et des capitaux, elle ne sera pas sans abandon du modèle du libre échange qui est une négation de la distance et de son coût. Elle ne se fera pas sans l'abandon du système fondé sur la dérégulation, le décloisonnement des marchés, la commuabilité et la substituabilité de toutes les ressources du fait de leur expression monétaire généralisée, **ce qui interroge le paradoxe éclatant du « green deal » européen ; vouloir que tout change, sans rien changer !**

Les changements profonds de modèle qui sont en jeu, et dont nous décrirons plus loin les ressorts principaux, ont été conceptualisés et rassemblés sous le terme d'« **économie symbiotique** » par l'économiste Isabelle Delannoy. Ce terme désigne l'ensemble des logiques productives, déjà à l'œuvre dans toute une série de domaines, qui s'inspirent des écosystèmes vivants afin de « **réconcilier une activité humaine intense, des écosystèmes naturels florissants et la prospérité économique, en mettant en synergie les solutions durables dans tous les domaines** ». A une économie extractive basée sur l'exploitation extractrice fondée sur l'extraction à outrance des ressources non renouvelables, (produits fossiles, minéraux, métaux, forêts, richesses halieutiques, etc.), l'économie symbiotique propose un modèle alternatif nécessitant de réintégrer l'industrie humaine dans le cadre biosphérique dont elle s'est, en quelque sorte, affranchie, depuis la révolution industrielle.

Lorsque l'on évoque l'**économie symbiotique**, on pense d'abord à des innovations telles que l'écoconstruction, la permaculture, l'agroécologie ou le biomimétisme, qui concerne plus immédiatement les modes d'exploitation et de production des ressources alimentaires. De fait, la question de la transition agroécologique est au cœur des tous les enjeux de transformation écologique et aussi énergétique, en raison du caractère essentiel des besoins en nourriture.

A cet égard, la question de l'exploitation raisonnée de ressources agricoles (terre, eau, énergie) et de l'optimisation des circuits de distribution en faveur de modes de production locaux est au cœur de l'évolution de l'industrie agro-alimentaire au sens large. En effet, si l'essentiel de la nourriture consommée en France est traité par les agro-industriels et

distribué par l'intermédiaire de la grande distribution, cette structure centralisatrice implique le transport des denrées sur de longues distances, ce qui consomme de l'énergie et dégage du CO₂. Elle tend à favoriser une spécialisation locale dans les cultures industrielles destinées au marché mondial (ou à ce qui en tient lieu) et un modèle d'exploitation intensif des sols qui conduit des étendues de plus en plus grandes à l'épuisement (voir colloque d'Obor, octobre 2018 sur l'épuisement d'un tiers des terres agricoles en exploitation).

Parmi les conséquences de ce modèle industriel, l'on peut évoquer la disparition des surfaces en bandes enherbées, des haies et des bosquets au service de l'optimisation court-termiste du rendement des exploitations, un mode d'exploitation qui réduit la capacité de stockage des gaz à effets de serre qu'offrent ces surfaces (captation de CO₂ par les végétaux), une pression sur les ressources en eau (bassins de rétention, barrages des cours d'eau, drainage des zones humides, etc.) au seul bénéfice des grandes exploitations de maïs, de colza, etc., au détriment du régime des eaux et de la végétation (l'agroforesterie et la permaculture étant les meilleures méthodes de protection des sols).

Cette organisation nécessite l'emploi d'un nombre toujours croissant d'intrants dangereux pour les sols et la biodiversité (pesticides, herbicides dont beaucoup sont issus des gaz de combat ou des défoliants utilisés pendant les guerres comme celle du Vietnam), et aussi de plantes génétiquement modifiées (OGM) qui assurent à un petit nombre de géants industriels des rentes sur le vivant (végétal et dorénavant, insectes, la Commission européenne ayant été saisie à l'été 2020 de la demande d'autorisation de production d'abeilles génétiquement modifiées selon la technologie CRISP-R pour résister aux néonicotinoïdes). Enfin, l'opacité des techniques de transformation de l'agro-industrie, l'emploi généralisé d'additifs (graisses, sucres, conservateurs, colorants), et la part croissante des aliments ultra-transformés dans nos assiettes (viande artificielle) ouvrent une problématique majeure de santé publique ; la dégradation du corps humain provoquée par les facteurs environnementaux et par la dégradation de la qualité sanitaire des produits alimentaires se traduit déjà par la réduction de l'espérance de vie dans les pays « riches » (USA, Grande-Bretagne), elle constituera demain le premier enjeu de la transition écologique.

La transition agroécologique, comme on le verra, remet en cause cette organisation industrielle déterritorialisée en rapprochant le consommateur final du producteur et en réinventant le rôle des intermédiaires du secteur.

En plus d'être un désastre écologique déjà engagé, le modèle agraire productiviste est un relatif échec économique, assez largement dépendant de transferts économiques opérés au travers des mécanismes de subvention (voir l'enquête du New York Times rapprochant les subventions européennes des dégâts écologiques, octobre 2019). Ainsi France Stratégie préconise de faire de la PAC le levier de la transition agroécologique pour ramener l'agriculture vers un modèle rentable et durable. Cependant malgré ses tentatives d'adaptation et de « verdissement », la PAC est si profondé-

ment ancrée dans la logique productiviste encouragée après la Deuxième Guerre Mondiale sous l'influence américaine que c'est une révolution plus qu'une évolution du financement du monde agricole et de la PAC qui est nécessaire pour soutenir les tendances de la transition agroécologique. Le document de référence que constitue l'étude publiée par AFTERRE (2018) constitue un précieux repère à cet égard.

Une transition écologique intégrale englobe enfin les questions de santé humaine et donc l'évolution des modèles économiques ces industries médicales. De la même manière que les préoccupations environnementales déterminent des choix politiques favorables à l'émergence d'énergies non carbonées et de modèles alimentaires plus respectueux de la nature, des attentes très fortes vont modifier les modèles économiques traditionnels dans des domaines comme la pharmacie. Cela tient au fait que les évolutions profondes qui portent la transition écologique sont très étroitement liées entre elles dans la production des conditions de vie. De ce fait, les besoins financiers qui vont être nécessairement pour faire évoluer ces modèles sont d'autant plus importants que ces évolutions traversent l'ensemble des domaines stratégiques de l'énergie, de l'alimentaire et de la santé, sur l'intégralité de la chaîne de valeur.

La transition écologique recouvre une grande variété de problématiques. Elles débordent largement la question de la production d'énergie non fossile et de la lutte contre le dérèglement climatique, pour concerner la refonte de modèles de production et de consommation agricoles ainsi que l'industrie de la santé. Pour chacune de ces dimensions, ce sont des montants d'investissements considérables qui permettent de substituer aux modèles économiques existants, des modèles nouveaux.

Quatre éléments déterminants apparaissent en préalable avant tout essai d'approche concrète du financement de la transition écologique :

- l'artificialisation des conditions de vie humaine n'est pas la solution durable au progrès humain. Les contributions devenues majeures de la climatisation comme celle des

serveurs numériques aux émissions de gaz à effet de serre signifient clairement que cette voie est sans issue ; l'adaptation des sociétés humaines aux conditions climatiques spécifiques de leur territoire est la voie pratiquée depuis des millénaires, et c'est la seule possible !

- le principe de l'extension infinie du marché, qui rend tout bien commuable et substituable, est totalement contraire à la priorité écologique, qui impose le respect de la singularité des territoires, des espèces, des climats, etc. La destruction d'un hectare de forêt amazonienne n'est pas compensable par un hectare de pins des Landes ! La réalité biologique et géographique met en garde devant les solutions financières abstraites et déterritorialisées aux questions écologiques. Certaines solutions peuvent être pires que le mal, et la fuite en avant technique et financière que comporte le Green Deal est à cet égard un facteur d'inquiétude.

- le principe du libre échange, qui tend à ignorer la distance et à réduire à zéro le coût du transport, est radicalement adverse à la transition écologique qui repose, notamment sur le vrai prix de la distance, la réduction de la mobilité et la réinstauration des limites et des frontières.

- Les entreprises multinationales ont réalisé des profits substantiels notamment en mettant en œuvre de manière agressive la recherche moins-disant environnemental ; elles ont su faire ailleurs, loin, dans des pays sans exigences écologiques, ce qu'elles n'auraient pas pu faire sur leur territoire d'origine, de manière visible par leurs clients. La globalisation est, à cet égard, une organisation de la non-responsabilité écologique. La lutte contre l'optimisation fiscale est une condition de la transition écologique dont l'Union européenne fait peu de cas. A cet égard aussi, la relocalisation des productions industrielles au plus près des marchés des clients est un enjeu écologique ; les entreprises ne pourront pas faire en France, en Allemagne ou aux Pays-Bas, devant leurs clients, leurs salariés et leurs actionnaires, ce qu'elles peuvent encore faire au Bangla Desh, en Chine ou en RDC.

I.1 Identifier des besoins d'investissements massifs

Le modèle économique durable qui se dessine à travers les grandes transitions écologiques est, comme on le verra, un modèle économique et social, à terme, plus intégré localement, en rupture avec l'abstraction financière qui ignore les singularités territoriales comme avec un universalisme marchand qui veut que tout bien et toute ressource se réduisent à leur prix de marché.

A bien des égards, c'est un modèle plus décentralisé où l'échelon local bénéficie d'une plus grande autonomie, conformément au principe de subsidiarité dont il n'est pas inutile de rappeler qu'il constitue l'un des principes fondateurs de l'Union Européenne. Comme le réaffirme le traité

de Lisbonne : "En vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union" (article 5, paragraphe 3). Il en va ainsi que la responsabilité d'une action revient à l'institution la plus proche de l'ensemble de ceux sur qui cette action aura un impact. **La transition écologique est une opportunité de retrouver tout le sens du principe de subsidiarité et d'en favoriser une juste application dans toutes les dimensions.**

À l'échelon européen

Le 11 décembre dernier, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a présenté un plan d'investissement, le "Green Deal", structuré autour de 50 actions à mener d'ici 2050. Ce "Green Deal" succédait au plan Juncker, lancé en septembre 2015, dont l'ambition principale consistait à relancer un programme d'investissements structurels après le traumatisme de la crise de 2008. Ce plan s'est notamment articulé autour du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), en concentrant son intervention sur les projets d'avenir jugés trop risqués pour la seule Banque européenne d'investissement (BEI) et son pendant le Fonds européen d'investissement (FEI).

En apportant une caution de 21 milliards d'euros (dont 16 milliards d'euros provenant du budget de l'UE et 5 milliards de la BEI), ce plan a permis de mobiliser un total de 315 milliards d'euros entre 2015 et 2018. Cet objectif a ensuite été étalé avec une projection à 500 milliards d'euros pour 2020. L'un des reproches les plus couramment adressés au sujet du plan Juncker a concerné la répartition inégale des financements qui auraient davantage bénéficié aux pays européens les plus développés de l'Union Européenne. La Cour des comptes européennes a par ailleurs pointé du doigt la redondance dans les faits de ce programme de financement, par trop centralisé. Il est permis d'ajouter qu'il a profité à un petit nombre d'acteurs, et contribué en cela à une concentration destructrice des territoires.

Dans le cadre du "Green Deal", un certain nombre d'objectifs intermédiaires sont identifiés en vue d'atteindre l'objectif, particulièrement ambitieux, de la neutralité carbone à horizon 2050. Ces objectifs comprennent notamment un plan d'action pour l'économie circulaire, un chantier réglementaire de révision des "instruments de politique climatique", une stratégie de mobilité durable et intelligente ou encore une révision de la directive sur la taxation des énergies. Il comprend également divers outils de financement dédiés dont on évoquera plus loin le fonctionnement et dont l'objectif est de mobiliser jusqu'à 1 000 milliards d'euros sur la période.

Il est utile, pour introduire la réflexion sur la nécessaire prise en compte de la dimension locale dans la conception des outils de financements, d'avoir ces quelques références à l'esprit. S'il ne nous revient pas ici de juger dans le détail la pertinence de ces initiatives, l'on peut noter de manière liminaire les limites intrinsèques d'un modèle aussi profondément centralisé et bureaucratique dans lequel la dimension de subsidiarité n'est pas véritablement intégrée.

À l'échelon national

En France, plusieurs textes contribuent à définir le cadre de la politique énergétique, notamment les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) qui visent à piloter la politique énergétique de la France. La loi de transition écologique pour la croissance verte du 17 août 2015 a constitué l'une des étapes législatives les plus marquantes dans le domaine du financement de la transition énergétique. La loi « énergie et climat » du 8 novembre 2019 réévalue à la hausse les ambitions pour 2028 énoncées dans la loi de 2015 : rénover les sept millions de logements classés F et G sur l'indice

de consommation énergétique et amener la part d'énergies renouvelables à 33% de la production globale d'énergie en France. De cette manière, les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE) établissent les priorités d'action dans les dix années à venir par tranches glissantes de cinq ans.

La PPE 2019-2028 a fait l'objet d'un décret après consultation des citoyens sur internet. Cette façon d'aborder la transition énergétique a soulevé de nombreuses critiques portant en particulier sur l'absence d'un véritable consensus sur la manière de réussir la transition écologique. Comme le rapporte la Synthèse des résultats de la consultation publique sur le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 : "[Certains] voient la PPE comme soulignant une fracture entre les urbains (favorables aux éoliennes) et les ruraux (contre les éoliennes, en faveur de certaines énergies fossiles et du fioul en particulier). Ces commentaires accusent les rédacteurs de la PPE et les fonctionnaires d'être dans une réalité différente de la leur et de ne pas saisir les réalités du terrain et ses enjeux." A cet égard, la transition énergétique est un révélateur de la « fracture territoriale » et sociale française, comme elle le sera en Europe quand le « Green Deal » donnera lieu à des impacts réels sur les modes de vie et les prix.

Pour la réalisation des PPE, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) à la charge du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) placé sous l'autorité du Premier Ministre alloue 57 milliards d'euros d'investissements lors d'appels à projets. De cette somme 20 milliards sont destinés à permettre la transition écologique. De plus, le Grand Plan d'Investissement, engagé depuis 2010 avec ses 57 milliards d'euros, compte aussi l'objectif d'assurer la transition écologique.

En plus de ces capacités de financement, le SGPI joue le rôle d'évaluateur de la valeur socio-économique des projets qui lui sont soumis. La valeur socio-économique fait partie du vocabulaire de la finance d'impact et intègre des critères économiques mais aussi sociaux et environnementaux. Le SGPI centralise les appels à projets des divers opérateurs publics que sont la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et Bpifrance. Chacun de ces organismes dispose d'un programme qui participe à la transition écologique : pour l'ADEME il s'agit de son cahier des charge « Systèmes énergétiques - Villes et territoires durables » (SEVTD) qui, territoire par territoire, entend optimiser les systèmes énergétiques et favoriser les sources renouvelables.

Les politiques publiques décrites visent moins à planifier qu'à canaliser et harmoniser l'action de nombreux acteurs privés, allant des grands groupes aux particuliers. Sur la période 2009-2020, le financement des acteurs privés compte pour 60% du financement de la transition écologique. Les budgets publics sont limités et la transition écologique se devant de porter sur toute l'économie, la puissance publique compte ainsi sur la mobilisation des acteurs privés en mettant en place un mécanisme de levier financier.

1.3 La mobilisation des acteurs privés

Le financement de la transition écologique implique une très grande diversité d'acteurs. Un des sujets clefs, qui doit contribuer à atteindre les objectifs précités, réside dans la capacité de la sphère publique, en particulier l'administration centrale mais aussi les collectivités publiques, à associer efficacement les acteurs privés dans une dynamique vertueuse qui repose sur la libre initiative et l'innovation davantage que sur la coercition.

Les acteurs de la transition écologique en France

Il existe une très grande variété d'entreprises opérant dans les secteurs en pointe dans le domaine de la transition écologique. On songe naturellement aux énergéticiens et aux producteurs et distributeurs d'énergies renouvelables. En France, EDF domine encore largement la chaîne de valeur de la production, en s'appuyant en particulier sur son parc de centrales nucléaires, et ses filiales de transport et de distribution Réseau Transport Électricité (RTE) et Enedis. Dans le domaine de la production du GAZ, Engie, opérant également la distribution au travers de sa filiale GRT Gaz, contrôle l'essentiel du marché français du gaz.

A côté de ce pôle parapublic et privé, se sont développés de nombreux acteurs privés depuis une petite vingtaine d'années, à la faveur de la libéralisation du marché de l'électricité (citons REDEO énergie en Bretagne). Les entreprises privées de l'énergie peuvent être des producteurs ou des fournisseurs. Sur le segment des énergies renouvelables, après Engie et EDF renouvelables qui comptent pour près de 30% des capacités installées, on retrouve un grand nombre d'entreprises de toutes tailles comme le français Neoen, le canadien Boralex ou l'allemand Ostwind et d'autres acteurs en fort développement qui opèrent sur dans plusieurs pays et plusieurs types d'énergie.

Au-delà des acteurs du secteur des énergies renouvelables qui ont émergé et qui profitent de la forte croissance du secteur, **un grand nombre d'entreprises, de toutes tailles, sont impliquées dans les bouleversements de modèle engendrés par la transition écologique.** L'on peut songer aux acteurs de la production et de la distribution alimentaire, de la mobilité, de la gestion de l'eau et des déchets, de la construction, etc. L'on se concentrera, dans ce papier, principalement sur les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la santé mais il est clair que la transition écologique déborde largement ces champs.

Si les grands groupes établis sont pleinement conscients des enjeux et ont à cœur d'adapter leurs modèles afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, c'est souvent du côté des entreprises de taille plus modeste que provient l'essentiel de l'innovation dans ces domaines. Lesquelles, par construction, sont d'autant moins faciles à financer que leur taille est modeste, et leurs projets plus spécifiques à leur territoire, d'où la nécessité de **favoriser le fléchage des investissements vers les PME et ETI.** Le risque évident du projet européen et d'une approche venue d'en haut, administrative et globale, est de favoriser les très grands acteurs forts d'une approche systémique européenne, voire

mondiale, et d'éliminer les acteurs porteurs d'approches territoriales spécifiques, les seuls à même de répondre durablement et efficacement au défi (le contrat passé par la Commission avec le géant mondial de la gestion d'actifs, la société américaine Blackrock, pour la conseiller dans ce domaine, étant un signal négatif donné aux PME et ETI).

Les particuliers

L'investissement privé des particuliers est un autre déterminant de la transition énergétique et bénéficie du soutien public. Si certains se lancent dans la production de leur propre énergie, c'est avant tout par une évolution de la consommation que les citoyens contribuent à la transition écologique. C'est notamment le cas de leurs choix énergétiques : à titre d'illustration, la prime à la conversion des chaudières à fioul vise à normaliser l'équipement HPE. Elle se combine avec d'autres dispositifs à destination des particuliers : MaPrimeRénov', l'éco-prêt, certains dispositifs locaux. La rénovation répond au double enjeu de diminution des dépenses énergétiques par ménage et de diminution d'émissions de gaz à effets de serre.

Pour les transports, la prime à la conversion des véhicules oriente les automobilistes vers des voitures hybrides et électriques avec un soutien financier allant de 2500 euros à 5000 euros à condition de mettre à la casse son ancien véhicule. L'obligation de mettre à la casse des véhicules encore aptes à rouler ignore le coût environnemental qu'implique la production d'un véhicule neuf.

Au sujet du chauffage individuel, autre exemple illustratif, la synthèse des résultats de la consultation publique sur le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 révèle qu'une part "importante" de la population consultée estime que "les nouvelles générations de fioul et de bio fioul permettent une émission de polluants moindre et favorisent l'emploi dans les territoires, le lien social et la pérennisation de TPE et PME dans les zones rurales". On retrouve dans ces critiques la même frustration vis-à-vis du manque de prise en compte des différentes réalités de terrain par les concepteurs de la politique énergétiques dans les zones les plus enclavées.

Ces quelques exemples illustratifs témoignent du fait que **l'évolution des comportements des consommateurs est une problématique complexe qui, pour être pleinement efficace, doit s'articuler, dans tous les domaines, à l'échelle locale et qui appelle des choix politiques, seuls à même de faire évoluer dans le temps les préférences collectives.** L'articulation entre la liberté du consommateur, les choix politiques et les impératifs écologiques demande à l'évidence que soit reformulé le pacte fondateur des démocraties européennes, le pacte conclu entre l'abondance et la liberté.

Elle demande également que la transition écologique soit au cœur de l'enseignement et des formations professionnelles (notamment agricole, avec des cours sur l'agroforesterie, la permaculture, l'agriculture biologique, etc.) et que les citoyens soient informés, consultés et associés aux contrats de territoires et aux multiples modes d'engagement local dans la transition écologique.

Tout projet industriel, agricole ou logistique à fort impact sur l'environnement (paysage, eau, biodiversité, santé etc.) doit faire l'objet d'une consultation formelle, d'expertises des services de l'Etat à disposition des citoyens, et le cas échéant, de referendums locaux dans le cas de contestation significative (éoliennes, méthanisateur, élevages porcins au delà de 200 truies, etc.).

Les investisseurs privés

Acteurs clefs du financement de la transition énergétique, les investisseurs privés regroupent, outre les personnes privées, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, les gestionnaires d'actifs et les banques. Depuis plusieurs années déjà, particulièrement en Europe, ils ont fait significativement évoluer leur politique d'investissement en faveur d'un plus grande prise en compte des objectifs de lutte contre le changement climatique, sous diverses formes

L'un des principaux leviers utilisé par les pouvoirs publics réside dans l'obligation faite aux investisseurs de communiquer sur leurs engagements dans ces domaines. L'Assets Owners Disclosure Project (AODP) et les Principles for Responsible Investment (PRI) publient les dernières informations quant aux efforts fait en faveur du climat par les acteurs financiers les plus importants. Leurs outils de reporting sont alignés sur les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD), organe issu du FSB depuis décembre 2015. On observe donc émerger au sein du système financier globalisé un mécanisme, encore imparfait, de régulation valorisant les investissements verts.

Les gestionnaires d'actifs peuvent d'une part réduire l'intensité carbone de leurs portefeuilles et de l'autre utiliser leurs prérogatives d'actionnaires pour obtenir des entreprises qu'elles financent un engagement en faveur du climat. Certains mouvements regroupant des investisseurs ont fait leur apparition pour inspirer un changement des pratiques d'investissement. Ainsi Divest-Invest encourage la cession des participations dans le secteur des énergies fossiles au profit d'un investissement en technologies vertes. Néanmoins, Finance for Tomorrow note que ces engagements sont pris seulement sur des actions cotées et sur des courtes durées là où la transition écologique se fait dans le temps long et implique un nombre important de PME et ETI non cotées.

La généralisation de la prise en compte des risques financiers liés au réchauffement climatique est un puissant contributeur dans le développement des investissements verts. Le rôle des assureurs et des réassureurs à cet égard est déterminant, notamment quand ils modélisent les coûts des événements climatiques extrêmes et de la submersion par la montée des mers de villes en zone côtière (Floride, etc.) pour conclure que le risque climatique va devenir inassurable dès les prochaines décennies !

La TCFD partage des outils de modélisation financière dans son Knowledge hub. Ces outils simulent l'impact du risque climatique sur les portefeuilles gérés. La crédibilité de ces outils est essentielle pour accélérer la prise de conscience des investisseurs : selon l'AODP en 2017 seuls 12% d'entre eux calculent leur empreinte carbone et 6% tentent de la

réduire, de plus 15% d'entre eux mènent une politique d'engagement actionnarial (12% en 2016). Si en 2017 40% des investisseurs ignorent complètement l'enjeu du changement climatique, 25% des investisseurs investissent dans les actifs verts ce qui reviendrait à 0,5% des portefeuilles.

L'AODP rapporte que les gestionnaires d'actifs sont en avance sur leurs clients investisseurs en matière de conscience climatique grâce aux nouveaux outils de lecture du risque environnemental. De plus, si le marché de la gestion d'actifs est dominé par les États-Unis, les gestionnaires européens et notamment français sont plus engagés que leurs confrères nord-américains. Les meilleurs taux d'engagement sont toutefois à rechercher en Australie où 20% des acteurs mesurent leur empreinte carbone et 70% ont une politique actionnariale. Si les besoins sont mondiaux, le marché de l'investissement vert est fragmenté. De nouveaux fonds d'investissements dédiés au financement de la transition écologique émergent dans ce contexte en se dotant d'outils de reporting extra-financiers et en déterminant leurs propres critères d'impacts.

Selon Finance for Tomorrow, malgré l'importance du reporting d'AODP les effets de l'engagement des investisseurs sur l'économie réelle demeurent difficiles à estimer. Les politiques d'exclusion des actifs défavorables à la transition écologiques, si elles étaient appliquées, sinon massivement, du moins par certains des plus importants investisseurs, devraient déclencher une baisse brutale des cours. Or le marché semble ne pas recevoir de signal des investisseurs en dépit de leur engagement croissant. Les entreprises les plus polluantes ne semblent pas rencontrer de difficulté à se financer sur les marchés, loin s'en faut.

S'agissant des banques, qui sont des acteurs clefs dans le financement de la transition écologique, l'International Finance Corporation estime pour l'année 2014 que 15% de la valeur de tous les prêts faisant l'objet d'un groupement de plusieurs banques du fait de leur importance peuvent être qualifiés de financements verts (165 milliards sur un total de 1 100 milliards). Parmi ces 15% on retrouve les énergies renouvelables, l'immobilier, les transports et l'agroalimentaire. Les prêts verts représentent 19% des prêts en France, ce qui la place au même rang que le Royaume-Uni et l'Australie, devant la Chine et les États Unis.

D'une manière générale, la mobilisation des acteurs financiers privés demeure relativement faible malgré le soutien public. Cette situation interroge alors que l'épargne des ménages représente de montants, potentiellement mobilisables, qui sont très significatifs : de l'ordre de 3500 milliards d'euros pour les produits de taux (livrets et assurances vie) et de 1800 milliards d'euros pour les fonds propres (actions cotées, non cotées, assurances vie en unités de compte). Le taux d'épargne annuel français est de 13% (en forte hausse pendant la récente période de confinement), ce qui trahit la volonté des ménages de préparer l'avenir alors qu'une importante classe d'âge se dirige vers la retraite. Or l'investissement en infrastructures énergétiques correspond aux attentes des épargnants : ils proposent des rendements moyens et stables, ils sont protégés par des contrats

de monopoles locaux et indexés sur l'inflation. La faiblesse des investissements verts, critique pour le citoyen, est sous optimale pour l'épargnant.

Le tour d'horizon des besoins et des moyens en présence pour initier la transition écologique permet d'établir que les financements pour la transition énergétique sont insuffisants au regard de l'ampleur des défis.

Cela est d'autant plus critique que la transition écologique participe d'une dynamique très vaste qui va bien au-delà de la production des énergies renouvelables mais inclut la refonte des modèles de production agricole et industrielle.

L'engagement du financement privé traditionnel marque une certaine inertie malgré les politiques publiques de soutien d'autant que l'accompagnement dans le changement des usages est critique pour les individus dont l'existence est transformée par le déploiement de la transition écologique.

À ces problèmes ignorés ou résultant du système actuel de financement de la transition énergétique, un véritable localisme du financement, compris comme la prise en compte de l'échelon local dans l'élaboration des outils de financement, peut contribuer à apporter des réponses.

II. LES TENDANCES STRUCTURELLES AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La tendance à réduire la transition écologique aux enjeux climatiques et énergétiques est frappante. S'ils ne sont ni les seuls, ni les plus importants, ils mobilisent l'attention, la communication et monopolisent des moyens dont certains pourraient plus utilement être employés à d'autres dimensions de l'enjeu écologique.

Au cours des dernières années, de nombreuses études ont été consacrées à l'implication sur la conduite des économies du réchauffement planétaire et à la nécessité de passer de l'économie actuelle basée sur le carbone à un système plus vert et plus durable à l'échelle mondiale. La Commission européenne elle-même a présenté sa vision en faveur d'une Europe neutre en carbone d'ici à 2050 en s'appuyant notamment sur les travaux du Centre européen de stratégie politique (CESP) qui a identifié les 10 principales tendances qui ont un impact sur les moyens d'existence, les marchés de l'énergie et les cadres politiques et a analysé leur influence sur la capacité de l'Europe à atteindre l'objectif d'être neutre en carbone en 2050.

Sans que le cadre de réflexion ne prétende à l'exhaustivité, il est important de présenter les transitions qui nous semblent les plus déterminantes dans les domaines économiques les plus stratégiques afin de bien mettre en perspective la réflexion que nous souhaitons porter à propos du lien entre le financement de la transition écologique et le localisme.

De manière schématique, il est possible de distinguer trois grandes transitions qui ont vocation à affecter durablement les modèles économiques dans les prochaines années et dont l'on verra qu'elles impliquent fondamentalement un nouveau rapport à l'espace géographique.

- Dans le secteur de l'énergie, l'industrie est déjà en train de passer d'une production centralisée basée sur le car-

bone à un modèle décentralisé sans carbone et cela devrait se poursuivre ;

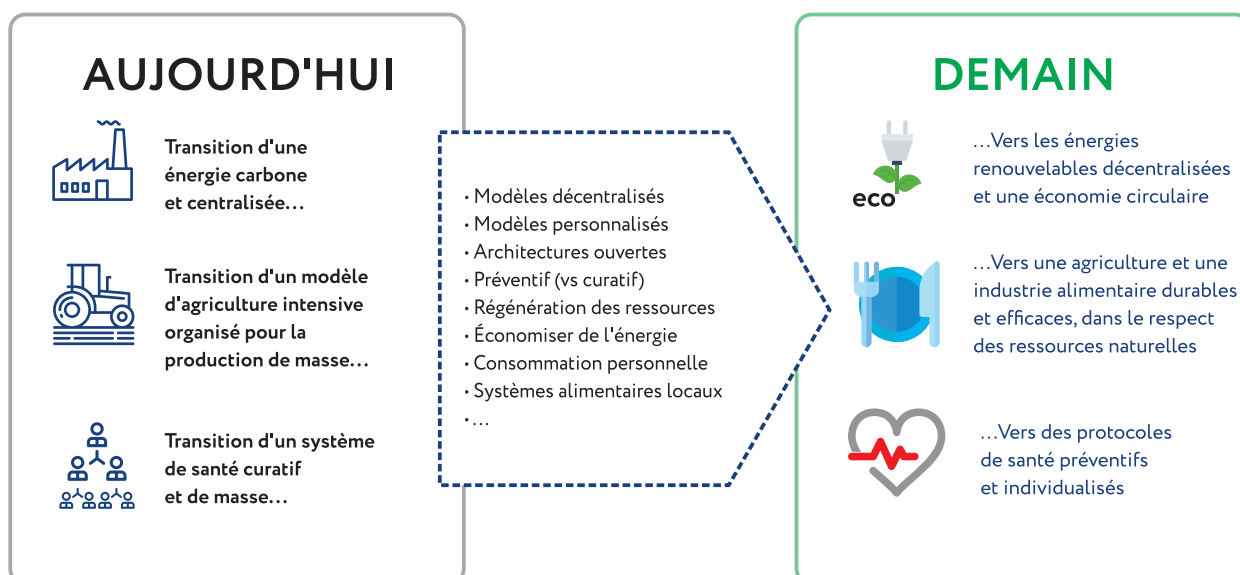
- Dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, l'industrie va passer progressivement d'un modèle intensif organisé pour la production de masse à un modèle plus durable, également décentralisé, plus respectueux de la biodiversité et des propriétés locales ;

- Dans le secteur de la santé, l'industrie est en train de passer d'un système curatif de masse à une approche plus préventive et individualisée.

Nous laissons ici volontairement les sujets majeurs de la biodiversité, de l'eau, de la démographie et de la diversité humaine.

De nombreux travaux ont su développer en des termes plus complets cette tendance que nous souhaitons exprimer en des termes simples à propos de trois secteurs particulièrement stratégiques, à savoir que les grandes structures pyramidales et centralisées, sur lesquelles les modèles économiques s'étaient largement bâtis depuis 70 ans ont vocation à s'effacer pour laisser la place à des modèles plus souples, plus petits, plus résilients et plus respectueux des données locales. Nous n'entrerons pas ici sur le débat entre tenants des activités à rendements croissants, qui ont justifié la quête éperdue des économies d'échelle, la concentration des entreprises, jusqu'à permettre la constitution d'oligopoles mondiaux, par exemple dans l'agro-industrie et le commerce alimentaire, et promoteurs des activités à valeur ajoutée sociale et territoriale, tout en signalant qu'il est au cœur de basculements probables des modèles économiques issus de l'après-guerre.

Il convient de bien apprécier cette réalité économique pour pleinement comprendre les implications politiques et financières autour de la problématique, capitale, du financement de la transition écologique.



II.1 La transition énergétique

Comme la Commission européenne l'a rappelé dans son récent document intitulé «Union de l'énergie et action pour le climat», «Les Européens ont besoin d'une énergie sûre, durable et abordable [notre] mode de vie est tel que l'énergie est vitale pour les services essentiels au quotidien, sans quoi nous et nos entreprises ne pouvons pas fonctionner».

C'est sur cette conviction que la Commission a défini sa stratégie énergétique pour que l'UE soit à même de relever ses défis, en se concentrant sur la sécurité des approvisionnements, l'extension du marché intérieur de l'énergie, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et le développement de la recherche et de l'innovation. À titre d'illustration, le montant des investissements nécessaires dans le domaine des énergies renouvelables devrait doubler, passant du niveau actuel de 225 milliards de dollars à 500 milliards de dollars pour la part des énergies renouvelables, afin de suivre les objectifs fixés par les gouvernements.

Les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique continuent de faire face à une accélération sans précédent de leur développement en raison de la chute spectaculaire du coût des énergies renouvelables, de la réalisation du coût dramatique pour le climat de la mauvaise utilisation de l'énergie. Il faut cependant d'ores et déjà mettre en lumière trois éléments structurants ;

- l'exigence de la transition énergétique, qui n'est pas de modifier la production d'énergie pour répondre à une demande croissante, mais bien d'abaisser la consommation d'énergie ;

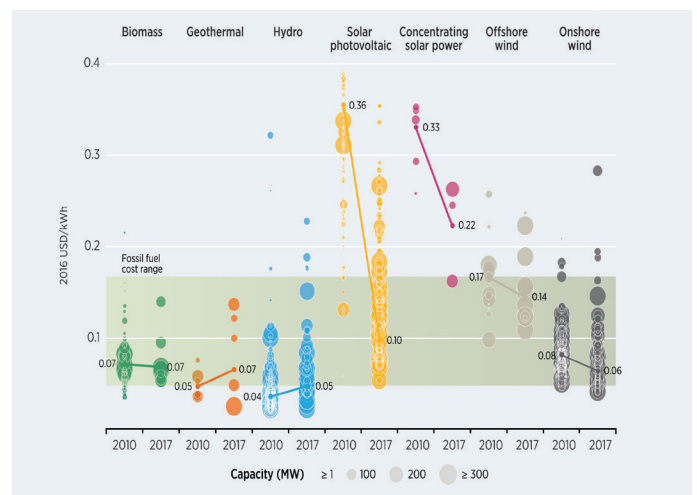
- ce, notamment parce qu'il n'y a pas d'énergie sans impact environnemental négatif. Le bilan global d'une voiture électrique est pire que celui d'une petite voiture à moteur diesel ou essence récent, surtout si l'énergie qui charge ses batteries est produite à partir de centrales à charbon... L'éolien fait l'objet d'oppositions de plus en plus résolues à ce qui est vécu comme un vol du paysage par les riverains des parcs éoliens. Les biocarburants sont tout sauf « bio », et sont responsables de déforestations de masse sous couvert de produire du carburant « vert », avec un rapport énergie consommée – énergie produite désastreux, etc.

- Au total, et contrairement à ce qu'affirment et le Green Deal, et les prétentions écologiques du gouvernement français, développement durable, croissance écologique, etc., sont des oxymores intenable ; telle qu'elle est mesurée, la croissance économique n'a plus rien à voir avec le progrès, et c'est en retrouvant le sens de l'activité économique, au service de la société et du bien-être, en retrouvant le sens de l'argent et de l'allocation d'actifs, comme moyens d'orienter les capitaux vers leur plus grande utilité, qu'une politique écologique donnera au progrès son seul et véritable sens, celui de l'épanouissement humain.

La baisse du coût des énergies renouvelables

Ces dernières années, les coûts de l'électricité provenant de la production d'énergie renouvelable ont continué de baisser. Après des années de baisse constante des coûts, les technologies d'énergie renouvelable deviennent un moyen de plus en plus concurrentiel de répondre aux nouveaux besoins en matière de production. Alors que le déploiement de technologies de production d'énergie renouvelable s'accélère, leur compétitivité s'améliore sans relâche. Les projets de bioénergie pour l'énergie, l'hydroélectricité, la géothermie et l'éolien terrestre mis en service en 2017 s'inscrivaient pour l'essentiel dans la fourchette des coûts de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, d'après les données recueillies par l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA).

La baisse des coûts de l'électricité liée aux projets photovoltaïques (PV) à grande échelle depuis 2010 est particulièrement remarquable. Grâce à la baisse de 81% des prix des modules photovoltaïques solaires depuis la fin de 2009 et aux réductions du coût du système, le LCOE moyen pondéré global des systèmes photovoltaïques à grande échelle a diminué de 73% entre 2010 et 2017, pour atteindre USD 0,10 / kWh. Cette technologie est de plus en plus en concurrence directe avec les sources d'énergie conventionnelles, et ce, sans soutien financier.



Source: IRENA Renewable Cost Database.

Note: The diameter of the circle represents the size of the project, with its centre the value for the cost of each project on the Y axis. The thick lines are the global weighted average LCOE value for plants commissioned in each year. Real weighted average cost of capital is 7.5% for OECD countries and China and 10% for the rest of the world. The band represents the fossil fuel-fired power generation cost range.

Trois principaux facteurs de réduction des coûts de l'énergie renouvelable sont apparus : les améliorations technologiques, les achats concurrentiels et une large base de développeurs de projets expérimentés et actifs au niveau international. Historiquement, les améliorations technologiques ont été vitales pour les augmentations de performances et les réductions de coûts installés qui ont (en plus de l'industrialisation du secteur et des économies d'échelle) rendu les technologies de l'énergie solaire et éolienne concurrentielles par rapport aux sources d'énergie fossile.

Les achats concurrentiels sont apparus plus récemment comme un autre facteur clé. À cela s'ajoute l'émergence d'une base importante de développeurs de projets expérimentés de moyenne à grande taille, qui cherchent activement de nouveaux marchés dans le monde entier. La convergence de ces facteurs entraîne de plus en plus de réductions de coûts pour les énergies renouvelables, avec des effets qui ne feront que prendre de l'ampleur en 2022 et au-delà.

Il existe de nombreux exemples d'innovation permettant de réduire les coûts d'installation, d'améliorer les performances et de réduire les coûts d'exploitation et de maintenance, allant des nouvelles architectures de cellules photovoltaïques offrant une efficacité accrue aux données en temps réel et aux « données massives » qui ont amélioré la maintenance prédictive et réduit les coûts de maintenance. Dans le même temps, la maturité et les résultats probants des technologies d'énergie renouvelable réduisent désormais les risques liés aux projets, abaissant considérablement le coût du capital. Une autre matière première des projets d'énergie renouvelable - les taux d'intérêt - est également devenue beaucoup moins chère. Il importe en effet de signaler l'impact de taux d'intérêt négatifs sur les capacités des Etats à financer les infrastructures du futur - notamment en matière écologique.

L'hybridation vers les modèles circulaires

A la fois conséquence et accélérateur de la parité réseau, l'ère des tarifs réglementés et des subventions publiques s'achèvera, laissant plus de place aux nouveaux acteurs et aux nouveaux modèles qui tendent à proposer une approche plus intégrée des énergies renouvelables. À titre d'exemple, le développement des contrats d'achat d'électricité privés (PPA) dans presque tous les pays européens, en particulier en Espagne ou en Finlande, modifiera progressivement la structure du marché. En effet, la plupart des grandes entreprises se tournent vers les CAE des entreprises pour obtenir des avantages économiques tels que la prévisibilité des prix à long terme et la possibilité de se protéger contre les augmentations de prix futurs provenant du réseau, ainsi que pour des raisons écologiques et durables.

De même, le développement de l'autoconsommation participera également à la refonte du marché, des modèles économiques et des acteurs. Les changements techniques, économiques et réglementaires actuels entraînent en effet la croissance de nouveaux modèles locaux au niveau individuel ou communautaire. La croissance de l'autoconsommation est donc tirée par les progrès technologiques qui rendent l'autoconsommation plus rentable (coûts d'achat et d'installation de panneaux photovoltaïques moins élevés, meilleures performances, coûts de stockage et de contrôle de la consommation d'énergie réduits, etc.). Cela se combine au désir croissant des utilisateurs de déterminer leur consommation d'énergie, en particulier en favorisant la production locale et les chaînes d'approvisionnement courtes et, finalement, en essayant de gérer et de réduire leur consommation. À titre d'exemple, une loi française du 24 février 2017 reconnaît et régit l'autoconsommation.

Les capacités d'autonomie énergétique ouverte devant des individus ou des collectivités sont un facteur puissant de

territorialisation et de relocalisation. Ceux qui dénonçaient le nucléaire au nom de la centralisation et des exigences sécuritaires qui lui sont liées, sont en effet portés à voir dans les renouvelables le moyen de l'autonomie locale et d'une décentralisation poussée.

Au-delà du développement des unités d'autoconsommation et de production décentralisées, l'enjeu est de développer une économie circulaire intégrée qui défie le modèle linéaire de production et de consommation, dans lequel les ressources sont extraites / minées / cultivées, fabriquées, transportées puis utilisées avant d'être éliminées à la fin de la chaîne de valeur. En effet, le modèle linéaire a été rendu possible par un système où les intrants sont peu coûteux et largement disponibles, mais il n'est plus durable, il est donc nécessaire de « boucler la boucle » par la réparation et le recyclage pour parvenir à un modèle de croissance durable. L'intégration des énergies renouvelables dans l'écosystème local (c'est-à-dire l'énergie utilisée par les industries et l'agriculture locales, les systèmes de mobilité, les villes intelligentes, etc.) constitue une tendance clé. La condamnation des dispositifs d'obsolescence programmée mis en place par les industriels, le contrôle des publicités incitant à l'hyperconsommation, des impôts différenciés selon la durabilité des produits, font partie des incitations publiques à mettre en place pour en finir avec l'économie linéaire, au profit des modèles circulaires.

La monétisation du bénéfice environnemental

Le troisième grand moteur du secteur de l'énergie, qui est combiné au précédent, est ce que nous pouvons nommer la monétisation de l'efficacité énergétique. Au-delà de cette formule, il y a une grande révolution aux multiples implications qui ont toutes en commun de générer des revenus à partir des économies d'énergie et, partant, d'encourager la sobriété énergétique, de nombreuses manières différentes.

Si nous nous concentrons sur les avantages des rénovations écoénergétiques des bâtiments, nous savons que le potentiel qu'ont les bâtiments rénovés d'apporter une contribution significative à la transition écologique est considérable; que les bâtiments représentent environ 40% de la consommation d'énergie primaire dans l'UE.

Les bâtiments représentent également environ 36% des émissions de CO2 dans l'UE. Par conséquent, tous les efforts visant à réduire la demande énergétique des bâtiments existants contribueront également de manière significative à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de carbone. Avec le développement du certificat énergétique qui a été progressivement appliqué dans divers pays européens au cours des dernières années, nous assistons à la maturation progressive d'un marché doté d'un outil de financement standardisé qui s'est avéré efficace et a conduit à l'émergence de nouveaux acteurs au niveau national et européen. Dans le même temps, les incitations publiques à la rénovation des bâtiments anciens ne doivent pas ignorer la richesse du patrimoine, le coût spécifique de l'adaptation de bâtiments historiques aux normes modernes, et une fois encore, l'inégalité que peut introduire la réglementation énergétique entre les urbains, habitant des logements récents ou

neufs, et les habitants des zones rurales, sur lesquels repose l'entretien d'un patrimoine immobilier exceptionnel, mais hors normes. Faute de quoi, la rénovation énergétique ajoutera un critère d'inégalité à tous ceux qui existent déjà.

Un autre chantier considérable concerne la compensation écologique, qui regroupe l'ensemble des outils et des mesures destinés à compenser les externalités négatives et les pertes de biodiversité générées par toutes sortes de projets industriels. En France, le cadre réglementaire dérive d'une loi de 1976, qui impose aux maîtres d'ouvrage, après avoir démontré qu'ils ne pouvaient éviter les impacts générés, ni réduire les impacts non évités, de compenser les impacts résiduels en conduisant des actions positives.

Malgré quelques initiatives récentes intéressantes, la plupart des experts conviennent du fait que dans la très grande majorité des cas, **les mesures de compensation ne permettent pas d'éviter une perte de biodiversité**, la destruction des mi-

II.2 La transition agroécologique

Pendant logique et nécessaire de la transition énergétique, la transition agroécologique peut se définir comme l'ensemble de pratiques agricoles qui concilient durablement les enjeux économiques et environnementaux en valorisant les écosystèmes". A de nombreux égards, elle recouvre, dans le domaine de la production et de la consommation alimentaire, des tendances comparables à celles que l'on observe dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier : de nouvelles pratiques agroécologiques, en certains cas favorisées par l'emploi d'outils digitaux, mais surtout inspirées par la science des systèmes vivants, l'écologie, de nouvelles attentes de consommateurs et une trajectoire de dé-massification des modèles économiques. Place au local, au proche, au vécu commun !

Il est important de souligner que la transition agroécologique croise les préférences croissantes des consommateurs pour des aliments « bons pour la santé », la nécessité pour les systèmes de santé de responsabiliser les assurés sur leurs consommations alimentaires, la responsabilité des gouvernements de fournir une nourriture variée, de bonne qualité, à des prix accessibles à tous, l'urgence de préserver la biodiversité.

Les technologies au service de pratiques agroécologiques

Les pratiques en agroécologie inspirent un nouveau modèle d'agriculture régénérative. La question n'est plus d'exploiter la terre ; la question est déjà de laisser vivre la terre, la question sera de plus en plus de restaurer les mécanismes de la vie qui assurent la fertilité de la terre, et que les interventions humaines peuvent stimuler, peuvent accélérer, qu'elles ne peuvent en aucun cas remplacer ou suppléer. Sur des surfaces déjà significatives des terres agricoles françaises et européennes, comme le reconnaissait le Président de Nestlé, la perte de matière vivante et la baisse de la fertilité sont mesurables, elles sont importantes, et elles peuvent

lieux naturels étant bien supérieure au « gain » de biodiversité enregistré par la supposée « compensation ». L'une des raisons principales de cet échec tient au fait que les aménageurs, d'une manière générale, préfèrent aménager des terres libres plutôt que de reprendre des sites en friches, dont la réhabilitation est jugée trop onéreuse. L'autre raison est que les écosystèmes ne sont pas substituables ; les entrepôts logistiques qui stérilisent les bonnes terres de la Beauce ne compensent pas leur occupation en finançant des hectares de forêt en Lozère (contrairement à ce qu'écrivent Jean Tyrole et Christian Gollier)! Dans ce domaine, à mesure que la biodiversité se réduit, l'on peut anticiper que les mesures de régulation, et incidemment le levier de la monétisation des bénéfices environnementaux offrent des perspectives qui séduiront les entreprises et les investisseurs, mais qui ne répondent pas au problème posé et qui supposent, à l'échelle européenne ou nationale, une ambition politique plus forte. De même que les produits d'un territoire doivent être recyclés sur le territoire, de même les dommages environnementaux doivent être compensés sur le territoire.

ruiner tout le système de l'agroindustrie, tout en posant un problème majeur à l'alimentation humaine.

Voilà pourquoi l'agroécologie est au cœur de la transition écologique. Promouvoir la fertilité des sols vivants en réanimant la diversité des animaux, des insectes et des microorganismes qui travaillent le sol crée un cercle vertueux qui stimule la production de biomasse, réduit les besoins en produits chimiques et en machines, développe la biodiversité, optimise la consommation d'eau et régule le changement climatique. Cette logique de progrès représentée notamment par la permaculture et l'agroforesterie, ouvre aux agriculteurs un nouveau modèle économique basé sur la réduction des coûts, la diversification des revenus de la bioéconomie (capture du CO2, méthanisation, biomatériaux, ingrédients naturels...), la diversité des variétés cultivées et une plus grande résistance aux impacts du changement climatique, notamment. Cet effort de transition massif profitera aux nouveaux fournisseurs de producteurs agricoles innovants / agiles dans le domaine de l'agronomie.

Les changements dans les pratiques agricoles vont s'accélérer dans les années à venir, ce qui implique de nouveaux besoins à couvrir dans les domaines du biocontrôle, de la bio fertilisation, de la liberté d'utiliser les semences dites de ferme (variétés population), de retrouver les variétés endémiques adaptées à des territoires spécifiques, du recul de la brevetabilité du vivant, du progrès des services agronomiques, de l'alimentation animale.

L'alliance des savoirs et des pratiques traditionnels avec les nouvelles technologies ouvre de nouveaux champs dans ce domaine. Les nouvelles technologies permettent d'adapter une large gamme de solutions d'agriculture numérique / de précision que les industriels présentent comme « éco-raisonnées », à toutes les spécificités territoriales. Les solutions de capteurs, drones et satellites produisent un grand

ensemble de données qui alimentent la plate-forme numérique de l'agriculteur, mais qui peuvent le déposséder de sa maîtrise de sa terre, de ses traitements et de ses cultures. Fort de modèles nourris par l'Intelligence Artificielle (IA), cet écosystème numérique promet de modéliser la transition agronomique et économique en transférant la maîtrise de la terre sur les géants des GAFAM et du Big Data, au détriment de l'agriculteur et de sa connaissance intime, historique, de sa terre. L'aide à la décision numérique prétend aider à adapter les pratiques agricoles à chaque parcelle au bon moment, ce qui peut avoir un impact positif sur l'environnement et les coûts de production. Mais la dépossession qu'elle entraîne doit être prise en compte ; la technique, source des problèmes écologiques croissants, peut-elle être tenue pour la solution aux problèmes qu'elle pose ? Les géants du numérique peuvent-ils acquérir à travers l'accumulation de « data », le contrôle de l'alimentation ? Le numérique peut signifier une nouvelle étape de l'expulsion des ruraux de leurs terres. L'innovation gagnante dans ces domaines consiste sans doute moins dans l'éloignement des territoires, que dans l'adaptation fine, spécifique, aux conditions naturelles qui y prévalent. L'artificialisation, la mise hors sol, ne sont pas la solution, ils sont le problème !

Un constat général ne pourra être évité ; des limites d'exploitation des sols et des mers ont été franchies, avec d'incommensurables dommages. Compte tenu de la pression croissante de la société sur la durabilité de la reproduction, le bien-être des animaux et la multiplication des espèces de poissons en voie de disparition, de nombreux projets innovants développent des options de protéines alternatives à partir d'algues, d'insectes, de champignons, de légumineuses et de céréales.

Les attentes des consommateurs

L'analyse des tendances de consommation montre incontestablement que les consommateurs se disent de plus en plus soucieux de leur alimentation et en demande de produits sains et dont le mode de production est respectueux de l'environnement. Cette évolution, observée dans les enquêtes d'opinion, se retrouve aussi dans les démarches engagées par les opérateurs économiques qu'il s'agisse des filières biologiques, de nouvelles gammes de produits "sans" (sans pesticide, sans antibiotique), l'ajout de critères agro-écologiques dans les indications d'origine ou encore de démarches de durabilité, au sens large.

Dans une société transformée par la promesse de longue et de très longue vie, la santé, le bien être et la condition physique deviennent des priorités absolues qui s'imposent notamment à l'alimentation. La nourriture est de plus en plus reconnue comme un facteur de prévention en matière de santé. Selon l'Institut public français de recherche scientifique en santé (INSERN), il est maintenant prouvé que les habitudes alimentaires sont impliquées dans la plupart des maladies chroniques. L'augmentation de l'information nutritionnelle dont bénéficient les consommateurs et la crise alimentaire régulièrement évoquée dans les médias (de la crise de la vache folle à celle du poulet aux hormones en passant par la nourriture industrielle saturée de graisses et de sucres pour provoquer l'addiction du consommateur ré-

gulier) créent un climat de méfiance profond entre les fournisseurs d'aliments et les consommateurs, ce qui conduit à une amélioration drastique de l'offre alimentaire en termes d'impact sur la santé. Certains industriels de la production d'aliments hyper-transformés risquent d'être considérés comme les cigarettiers, jugés et condamnés pour les dommages causés à la santé humaine ; obésité, problèmes cardiaques, diabète, maladies dégénératives, etc.

La transition écologique est aussi et peut-être surtout une question d'alimentation, les problèmes d'alimentation et d'eau passant dans la conscience collective et dans les politiques publiques avant les problèmes de changement climatiques auxquels ils sont liés. Il est urgent que l'industrie alimentaire s'emploie à redéfinir complètement les normes de traçabilité, notamment l'origine des ingrédients, les pratiques agricoles, les processus de transformation successifs et les capteurs de température vive. Le numérique et le « big data » change complètement les conditions de l'information du consommateur qui peut, littéralement, tout savoir – et qui tôt ou tard fera valoir son droit à tout savoir. Ce large éventail d'informations techniques et narratives sera stocké dans une chaîne de blocs, disponible via des plates-formes de surveillance B2B et des applications B2C permettant la réduction du gaspillage alimentaire. Les nouvelles technologies de conservation et les emballages sans plastique amélioreront également la sécurité et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

La demande d'aliments sains, et produits localement, dans des conditions transparentes, augmente considérablement dans tous les segments du marché. Il existe de nombreuses façons de réorganiser une nouvelle offre afin de répondre aux préoccupations des consommateurs en matière de santé : label bio, offre plus végétale et même végétalienne, produits sans gluten ou sans sucre... La tendance croissante sera de passer de l'allégation «X-less » (moins de sucres, moins de graisses, moins d'intrants, ...) à un engagement positif sur la qualité des ingrédients, les avantages nutritionnels et un processus de transformation naturel.

L'évolution des systèmes de santé vers la prévention et la responsabilisation individuelle des parcours de santé va mobiliser toutes les ressources à cet égard. La personnalisation de ces parcours, dont le respect sera la condition de l'accès à la solidarité et aux mutualités nationales, devrait conduire également à adapter le régime alimentaire de chacun à sa santé. Le niveau de personnalisation s'améliorera grâce aux écosystèmes IoT et Apps d'accompagnement. La recommandation alimentaire intégrera l'activité physique du consommateur, les faiblesses ou pathologies chroniques de la santé, voire les données microbiologiques et ADN. Les fournisseurs industriels et de services de restauration développent des offres de plus en plus modulaires allant des aliments fonctionnels aux aliments médicaux. L'intervention publique et le contrôle public seront indispensables pour éviter les effets de captation réglementaire et les effets d'aubaine, comme celui qui a conduit les fabricants de pizza industrielle aux Etats-Unis à demander et à obtenir de la « Food and Drug Administration » (FDA) le statut de... légume pour leurs pizzas, afin qu'elles soient présentes dans tous les menus des écoles !

La fragmentation de l'offre alimentaire et la « dé-massification » de l'industrie

La demande des consommateurs pour des offres alimentaires plus locales et aussi plus radicales permet aux petites marques de se développer. Légumes oubliés, variétés de céréales ou de fruits ressuscitées, saveurs anciennes remises au goût du jour, participent de l'échappée belle hors de l'hyperconcentration industrielle et de la domination de quelques marques mondiales sur l'alimentation humaine. Nouveaux modèles agro-alimentaires, marques traditionnelles régionales, marques verticales natives numériques gagnent des parts de marché devant les grandes maisons de l'industrie. La méfiance des consommateurs à l'égard des méga-marques, de la stratégie de différenciation des offres de commerce électronique et des offres de détail profite aux petits acteurs locaux, identifiés, connus, proches, et réduit les obstacles à l'entrée sur le marché. Dans de nombreuses régions, les autorités publiques locales travaillent sur un plan d'autosuffisance alimentaire visant à promouvoir une chaîne d'approvisionnement alimentaire courte et à adapter les actifs de transformation et de distribution locaux, capables de valoriser la production agricole régionale. De nouveaux modèles d'intermédiation directe au consommateur émergent en ligne et hors ligne. Il est important que les modalités d'accès aux marchés locaux, de vente à la ferme et de point unique de vente soient assouplies, et qu'elles marquent une différence légitime avec les cahiers des charges imposés aux industriels.

II.3 La transition sanitaire

La crise sanitaire survenue au début de l'année 2020 a mis en évidence l'importance des enjeux de santé publique et l'extrême sensibilité des décideurs publics à ces sujets. Cette priorité accordée de fait à la préservation de la vie des citoyens a donné naissance à une forme de dictature sanitaire, les politiques confiant leur mandat à des experts, pour beaucoup autoproclamés, pour d'autres directement promus par les « big pharma » et l'industrie du vivant. Ce transfert de responsabilité, sans débat public et sans validation parlementaire, s'est illustré par le fait d'assumer un coût économique considérable lié à la décision de confiner la quasi-totalité de la population française sous le prétexte de « sauver des vies » (rappelons que plus de 80 % des décès dus au COVID ont touché des personnes âgées de plus de 80 ans, ou atteintes de deux pathologies graves, dont le diabète et l'obésité). Les atermoiements, les contradictions de l'action publique dans les premières semaines de la crise suggèrent qu'un véritable effondrement collectif a eu lieu, dont certains n'hésitent pas à faire le prélude de futurs et plus graves effondrements écologiques, ceux qui concerneront l'eau, l'alimentation, d'autres pandémies, des migrations de masse, etc.

Cette crise a également démontré la fragilité de certains systèmes de protection, notamment en France, et l'évidente dépendance en matière sanitaire (médicaments) à l'égard de quelques pays, en particulier la Chine et l'Inde, qui concentrent l'essentiel de la production de nombreux principes actifs et de médicaments (jusqu'à 80 % de cer-

Les modèles commerciaux de produits alimentaires deviennent de plus en plus hybrides. La chaîne de valeur des produits alimentaires a été principalement gérée au cours des dernières décennies par des groupes importants et très spécialisés (coopératives d'agriculteurs, industriels, détaillants, groupes de restauration...). Compte tenu des attentes en matière de traçabilité et de processus de transformation peu élevés, l'intégration verticale se développe. Les agriculteurs investissent dans la transformation et même le commerce de détail, voire la formation du consommateur (stages de permaculture, etc.)

En aval de la chaîne de valeur, on constate une convergence des modèles de vente au détail, de restauration, de commerce électronique et de restauration. Les consommateurs sont de plus en plus pressés par le temps, ce qui implique une demande croissante de plats prêts à consommer ou prêts à être cuisinés. Nomades et individualistes, ils s'attendent à manger de la nourriture à la demande à tout moment et n'importe où. Cela permet à un large éventail d'offres agro-alimentaires de s'adapter à toutes les occasions et à tous les types d'aliments. Le marché passera d'une offre massive d'ingrédients / repas industriels à un service de restauration fragmenté à la demande. Le domicile devient dans ce cadre une plate forme de services, un modèle auquel le commerce traditionnel doit s'adapter.

tains). S'il est encore trop tôt pour mesurer l'ensemble des conséquences de cette crise sur le plan politique et économique, il est certain qu'elle a eu le mérite de placer au centre du débat politique la question de l'efficacité du modèle.

La récente publication par l'Institut Montaigne d'un rapport sur le potentiel de l'e-santé en France baptisé «E-santé : augmentons la dose !» s'inscrit dans la démarche qui vise à transférer au secteur privé un rôle croissant dans la santé publique, au bénéfice des entreprises privées et de leurs actionnaires. Une forme d'utopie numérique se diffuse dans le secteur sanitaire, avec des enjeux financiers considérables, ceux de la privatisation de la santé d'abord, de la vie ensuite. Le rapport présente de manière optimiste les enjeux liés à la digitalisation du secteur de la santé en identifiant «cinq axes de transformation» qui devraient radicalement modifier son mode de fonctionnement: l'autonomisation des patients, la dématérialisation des échanges, la télémédecine, l'automatisation des processus logistiques et l'appui à la décision médicale et paramédicale. Il a l'intérêt de situer le domicile et le local le plus proche comme les nouveaux centres de l'action sanitaire et médicale.

Dans le même temps, le rapport est révélateur de l'adhésion des dirigeants d'entreprises privées qui l'ont financé à une démocratie sanitaire sous contrôle, dans laquelle les choix de vie des citoyens sont étroitement surveillés et encadrés, plus révélateur encore de l'aspiration des mêmes dirigeants

à une société ignorante de tout débat politique et de toute alternative, la technique se chargeant de répondre à toutes les questions.

Il est d'autant plus utile de mettre en perspective les grandes tendances qui opèrent dans le domaine de la santé afin de comprendre en quoi le facteur du localisme doit être considéré comme un déterminant clef. Parmi ces tendances, la personnalisation de la médecine, la réduction des coûts et l'accent mis sur la prévention favorisent naturellement des modèles qui intègrent davantage la dimension locale dans leur conception et leur fonctionnement.

dantes, etc., permettant de mettre en cause la mutualité des assurés qui est le fondement de nos systèmes sanitaires ne peut déterminer un modèle de société. A cet égard, la convergence des intérêts des multinationales du numérique, des assureurs et des « big pharma » est évidente ; le rapport de l'institut MONTAIGNE témoigne de l'illusion prévalente qui veut que la technique finisse toujours par disposer du politique !

La personnalisation de la médecine de précision

Tendance structurante, la médecine de précision peut être définie comme une approche de la prévention et du traitement de la maladie par le développement de diagnostics

Catégories d'innovations

1 

Autonomisation du patient

2 

Dématérialisation et échange des données

3 

Télémédecine

4 

Automatisation

5 

Transparence et aide à la décision

Estimation de création de valeur
En milliards d'euros, année pleine

3,3 à 4,7

3,3 à 4,7

3,3 à 5,4

2,4 à 3,4

3,3 à 4,2

Principaux leviers identifiés

Prévention des complications d'une maladie chronique

Renforcement de la capacité du patient à faire un auto-diagnostic (avant consultation) et s'auto-soigner

Meilleur emploi du temps des professionnels de santé

Meilleurs conseils médicaux grâce à un meilleur accès à l'historique médical du patient

Prévention du besoin d'hospitalisation et raccourcissement des temps moyens d'hospitalisation

Réduction des efforts liés aux consultations avec un médecin en présentiel

Meilleure efficacité de la gestion d'un parcours de soins auprès des hôpitaux

Meilleure gestion du stock engendrant une réduction des changes

Meilleure identification des surpaiements dans la prise en charge d'un parcours de soins

Visualisation/comparaison des performances des professionnels de santé permettant d'identifier des pistes d'amélioration

L'exploitation des données

L'exploitation des données personnelles à grande échelle a connu des progrès considérables du fait de l'amélioration des outils digitaux et des multiples applications nouvelles dont ils font l'objet, que l'on regroupe sous l'appellation d'e-santé. Ces innovations concernent des domaines aussi variés que la prévention, le maintien à domicile, le suivi à distance de maladies chroniques (hypertension, diabète, insuffisance respiratoire). Cependant, comme le souligne avec regret l'étude de l'Institut MONTAIGNE, le principal obstacle à un déploiement de ces technologies réside dans l'utilisation des données personnelles et la confiance des utilisateurs dans la gestion qui est faite de leurs propres informations au travers de ces solutions. Les intérêts financiers des assureurs les conduisent à utiliser les données personnelles sur la santé des assurés pour démutualiser la couverture des risques ; déjà, aux Etats-Unis, les discriminations en matière d'accès à la santé et d'accès aux assurances santé se multiplient à la suite de l'usage, souvent frauduleux, des données personnelles, notamment à la suite de diagnostics établis à partir d'analyses de l'ADN-ARN.

La transition écologique est ici subordonnée à des choix de société qui sont et doivent demeurer des choix politiques. La capacité technique de discriminer les assurés selon la probabilité qu'ils développent des cancers, des maladies invalides,

et de thérapies offrant une efficacité maximale en tenant compte de la variabilité des gènes individuels, intégrant des informations cliniques et moléculaires et des facteurs tels que l'environnement et le mode de vie.

Cette nouvelle approche de la médecine a déjà donné de bons résultats dans le traitement ciblé du cancer et de la fibrose kystique chez les patients présentant les génotypes occasionnels courants. Le phénotypage, partie intégrante de la médecine de précision, vise à traduire les données générées aux niveaux cellulaire et moléculaire en informations cliniquement pertinentes.

Aujourd'hui, le phénotypage en profondeur est effectué à l'aide d'un examen détaillé et précis de la maladie et de l'intégration de ces données à la variation génomique et aux informations cliniques. La nano médecine personnalisée impliquant une sélection de médicaments individualisée et un profil de dosage en combinaison avec des biomarqueurs cliniques et moléculaires peut assurer une efficacité et une sécurité maximales du traitement.

Les nouveaux flux d'informations générés par les instruments biologiques modernes constituent la base d'une action présentée comme rationnelle sur la vie. Grâce à ces informations, il est désormais possible de construire des modèles prédictifs, parfois mathématiques, des systèmes

biologiques qui permettent d'espérer agir efficacement sur ceux-ci. Dans le même temps, la tendance portée par la révolution numérique à considérer le vivant comme un assemblage de pièces détachées conduit manifestement à une impasse, la vie demeurant une boîte noire faite d'interactions qui demeurent pour la plus grande partie mystérieuse.

Le développement de la médecine préventive

Prévenir pour être efficace implique une meilleure compréhension des causes de maladies telles que le diabète, le cancer, les allergies, etc. Les traitements préventifs consisteront non seulement en une meilleure hygiène de la vie, mais aussi à de nouveaux médicaments ou vaccins préventifs préparés par les biotechs, ainsi qu'à une meilleure personnalisation des mesures préventives.

Une meilleure compréhension de la biologie peut signifier des degrés de liberté améliorés pour la plupart des gens à qui on n'imposera pas de contraintes inutiles s'ils ne risquent pas le cancer, par exemple. Tandis que pour d'autres, une meilleure nourriture et d'autres mesures sont indispensables. Seules les biotechnologies peuvent trouver des solutions au vieillissement pathologique, comme Alzheimer, un défi majeur des sociétés modernes.

La réalité de l'interdépendance

Si la santé illustre l'ampleur de la transition écologique et sa complexité, c'est bien parce que toute réflexion sur le progrès du bien être physique des populations européennes met en avant les facteurs environnementaux, alimentaires et sociaux, bien plus déterminants de l'état global d'une population et de ses dépenses de santé que tel ou tel dispositif médical, chirurgical ou pharmaceutique. Rappelons que le professeur de l'Université de Londres, ... a établi que la

nourriture industrielle hypertransformée provoquant obésité, diabète, maladies cardiaques, etc., était le premier facteur des dépenses de santé au Royaume Uni. Rappelons également que la mauvaise qualité de l'air est l'un des facteurs aggravant de la pandémie de COVID-19, avec le diabète.

La qualité de l'environnement impacte directement la santé humaine. Cet impact va devenir un enjeu croissant à mesure que la qualité de l'eau potable, des aliments, de l'air, l'accès à des espaces naturels, le climat tempéré, vont devenir les nouvelles raretés différenciant les Nations, les classes sociales, les individus. A l'idéal « un esprit sain dans un corps sain », il faut désormais ajouter ; « dans un environnement sain ». Tout indique en effet que la dégradation des milieux de vie, notamment des métropoles, devient un enjeu sanitaire majeur ; tout indique également que la mobilité des populations, donc des virus et des bactéries, devient un enjeu majeur de santé publique, la fermeture des frontières devenant l'ultime défense contre des épidémies qui ne deviennent pandémie qu'en raison de la globalisation et des transports transcontinentaux.

Par rapport à ces enjeux, la panoplie technologique présentée comme médecine numérique, médecine de précision, etc., est manifestement secondaire. La transition sanitaire consiste d'abord et surtout à rétablir partout des conditions environnementales favorables à la vie humaine. Elle consiste donc à rendre aux populations la maîtrise des techniques qu'elles emploient, le contrôle de l'utilisation de ces techniques par les entreprises de leur financement par les investisseurs ; elle appelle l'intervention de l'Etat, le renforcement des autorités de contrôle et de répression des fraudes, le démantèlement des entreprises qui cumulent l'acquisition de données de masse (big data) et leur exploitation.

Ces tendances fortes qui opèrent conjointement et modifient en profondeur les logiques économiques de ces secteurs stratégiques, permettent de mettre en évidence un nouveau paradigme économique.

La décentralisation, la démassification, la personnalisation des modèles économiques participent d'un même mouvement de balancier qui résulte de la rencontre de potentialités technologiques fournies par l'outil digital et d'aspirations des consommateurs attentifs à leur bien-être matériel et spirituel.

Les capacités offertes par la technique comptent moins que leur appropriation, leur maîtrise et leur mise au service du projet politique que la société se donne à elle-même. La sortie de la globalisation est aussi cette exigence d'autonomie, soit le contrôle que les sociétés ont sur leur orientation historique, en tant que telles et pas sous l'emprise de la technique.

Le localisme, compris comme la préférence accordée à ce qui est local et donc la valorisation de la proximité, en tant que telle, est incontestablement le facteur économique commun qui se dessine et unifie ces différentes évolutions, dont il s'agit d'apprécier maintenant les conséquences politiques qu'il emporte

III. LES CONSÉQUENCES POLITIQUES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les transitions que nous avons évoquées ci-dessus ont d'ores et déjà des conséquences structurelles importantes qui ne peuvent que s'amplifier dans les prochaines années, en particulier sur le plan politique.

La première responsabilité du politique est d'assurer à la population les conditions de vie qui lui permettent d'exercer sa liberté. Nous en sommes au moment où les limites les plus sensibles que rencontre la liberté des peuples sont écologiques ; un peu partout dans le monde, ce que permettaient des écosystèmes en bonne santé, vivants, riches, généreux même, disparaît. La responsabilité politique est donc et elle sera de plus en plus écologique, puisque la science des systèmes vivants complexes va être de plus en plus appelée à éclairer les choix publics et à guider l'action de l'Etat. L'écopolitique est à l'ordre du jour ! Ce serait du reste une grave erreur de dissocier les considérations économiques des considérations pro-

prement politiques, et plus encore d'attendre des progrès techniques qu'ils résolvent les problèmes politiques, sans débat et sans vote. Au contraire, ces dimensions sont profondément interdépendantes, et l'enjeu majeur des gouvernements européens sera de rendre souhaitable ce qui est nécessaire, sans fausses promesses, sans illusions, mais aussi sans fatalisme. En Europe, aussi, en Europe surtout, les Nations peuvent faire de la transition écologique, vitale, une opportunité de réactivation de leur autonomie démocratique, du retour du principe de subsidiarité et de déclinaison performante des politiques européennes dans chaque Etat membre.

C'est pourquoi nous nous intéressons ici à la prise en compte des enjeux politiques liés à chacune de ces trois tendances de fond, qui nous renvoient à des enjeux de souveraineté déterminants.

III.1 La question de la souveraineté énergétique

La question de la souveraineté énergétique déborde largement le champ de la production d'énergies, fossiles et renouvelables. En effet, si elle concerne au premier chef les capacités de production, d'approvisionnement et de distribution énergétique d'un pays, son impact sur l'ensemble de l'organisation économique est évidemment capital puisque sans alimentation, que ce soit en électricité, gaz ou pétrole, c'est tout le système qui tombe à l'arrêt. Dans cette perspective, la transition écologique est un défi considérable pour la France : c'est pourquoi l'évolution du mix énergétique, notamment l'abandon des énergies fossiles, doit être pensé et conduit en vue d'une indépendance énergétique assumée.

Nous avons vu comment la transition écologique passe par l'émergence de réseaux circulaires et participe ainsi fondamentalement d'une meilleure prise en compte du principe de subsidiarité. La transition écologique rapproche les utilisateurs des sources de l'énergie primaire : promesse d'indépendance pour le citoyen et condition d'indépendance de la France.

La dépendance fossile

Dans son mix énergétique actuel la France ne maîtrise pas la majorité de ses sources d'énergie primaire.

En 2017 le pétrole représente 28,9% de la consommation d'énergie primaire, le gaz 15,7% et le nucléaire 40%. Or ces trois filières dépendent d'importations stratégiques. D'après l'INSEE en 2018, 33,2% du pétrole brut importé en France provient d'Afrique (Nigéria, Algérie, Libye), 31,6% de l'ex-URSS (Russie, Kazakhstan) et 23,7% du Moyen Orient (dont

l'Arabie Saoudite pour 14,9%). Quant au gaz naturel, 38,6% du gaz naturel importé en France provient de Norvège, 20,4% de Russie, 9% des pays bas, et 7% d'Algérie. Quant à l'uranium, la France en importe de 8000 à 9000 tonnes par an pour alimenter ses réacteurs nucléaires, principalement depuis le Niger, le Kazakhstan, le Canada et l'Australie, ces trois derniers pays comptant pour 80% des ressources d'uranium dans le monde. Autrement dit, c'est près de 80% de l'énergie finalement consommée en France qui dépend d'approvisionnements étrangers.

Force est de constater la diversité de nos fournisseurs énergétiques, même en considérant l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) qui comptent pour 55% de nos sources de produits pétroliers, la France ne dépend pas unilatéralement d'un seul acteur.

L'énergie est une ressource à ce point stratégique que toute perturbation de son approvisionnement porte une atteinte sérieuse aux intérêts économiques de la France. D'autant que si la France ne dépend d'aucun monopole, en revanche ses routes d'approvisionnements sont vulnérables et émaillées par des conflits. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie pèse sur les importations émanant de la zone géographique post-soviétique. Les sanctions américaines menacent le gazoduc Nordstream, et cherchent à imposer le gaz liquéfié américain à l'Europe. Au Moyen Orient, c'est l'affrontement du couple Iran-Arabie Saoudite qui pourrait entraver les flux pétroliers vers l'Europe et les Etats-Unis. Plus généralement les grands détroits entre lesquels circulent à ce jour l'essentiel des échanges maritimes constituent des points de ten-

sion comme nous le rappellent les événements de juin 2019 dans le détroit d'Ormuz. À ce risque géopolitique s'ajoute le risque climatique et les catastrophes naturelles susceptibles de perturber les lignes d'approvisionnements.

Cette dépendance est une menace pour la sécurité énergétique de la France. Elle pèse sur la France en donnant aux pays exportateurs d'énergie un levier de pression sur sa politique étrangère. Non seulement la France peut se voir unilatéralement privée d'une ressource stratégique majeure, mais de plus elle s'aligne sur des intérêts étrangers, notamment américains, pour préserver ses relations commerciales au détriment de son indépendance. Dans le vocabulaire de la souveraineté : le bon fonctionnement du territoire français dépendant de l'énergie et la politique extérieure de la France étant conditionnée par son approvisionnement énergétique, la question énergétique est un double enjeu de souveraineté interne et externe.

L'atout nucléaire

À ce jour la France est le deuxième pays producteur d'énergie nucléaire après les États-Unis. Les 58 réacteurs nucléaires français comptent pour près de 70% de la production d'électricité. Ce taux important n'est pas un hasard mais bien le fruit de politiques rationnelles entreprises au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale. Dès le mois d'octobre 1945, le général de Gaulle crée le Commissariat de l'Énergie Atomique (CEA) chargé de poursuivre la recherche sur cette nouvelle énergie et de réfléchir à ses conditions d'installation : prospection de minerai d'uranium, design de centrale électrique.

En se dotant ainsi d'un important appareil de production la France faisait un choix d'indépendance stratégique en pleine guerre froide. Or jusqu'en 2001, date de la fermeture de la mine de Jouac, l'essentiel de l'uranium nécessaire aux réacteurs français était extrait en France. Actuellement la France dépend entièrement d'Orano, anciennement Areva, et de

ses filiales partenaires avec les États exportateurs d'uranium. EDF se fournit ainsi en uranium avec des contrats sécurisés sur le long terme dans un horizon de dix à quinze ans.

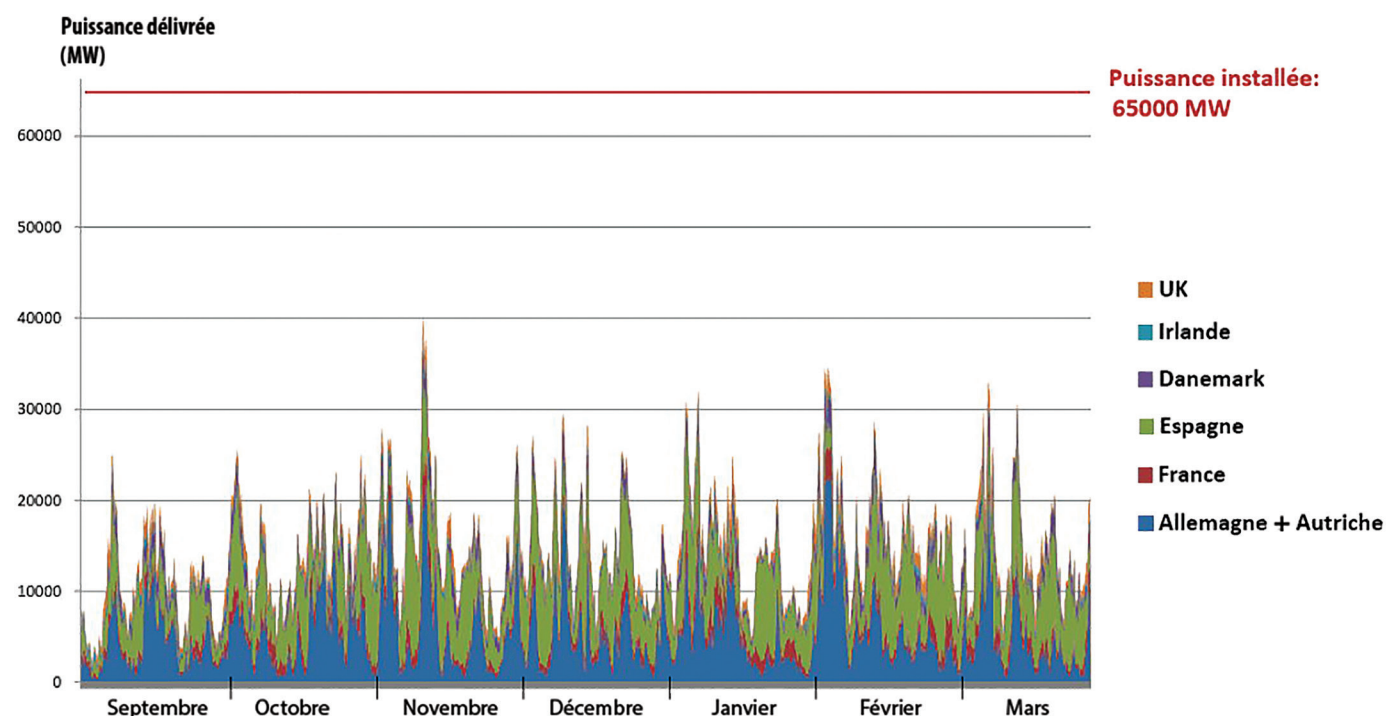
La transition écologique, avec ses sources d'énergies complémentaires au nucléaire, libère la France, dans une certaine mesure, des problématiques d'approvisionnement en combustible. En permettant d'offrir de l'électricité à faible prix, elle constitue un atout pour l'industrie.

En comparaison, l'éolien, le solaire, la géothermie, les piles à hydrogène, ont ceci d'avantageux qu'ils puisent leur énergie primaire sur le lieu même de leur installation. S'ils sont insuffisants pour assurer à eux seul la couverture des besoins énergétiques en France et ce peu importe l'importance de leur déploiement (voir graphique), toute diversification du mix énergétique mitige la dépendance énergétique de la France. À ce titre les énergies renouvelables sont à développer non seulement pour satisfaire les objectifs de réductions de gaz à effet de serre mais aussi dans une logique de souveraineté énergétique, de résilience et d'autonomie des territoires, d'indépendance à l'égard des grands fournisseurs d'énergies fossiles.

D'une part la capacité réelle du parc éolien est bien en deçà de la puissance installée, d'autre part cette intermittence ne s'équilibre pas à l'échelle européenne. Il s'agit aussi de rappeler qu'à ce jour aucune capacité de stockage efficace n'existe pour étaler l'injection d'électricité sur le réseau en fonction des besoins de l'heure.

Les défis propres aux énergies renouvelables

Dans son rapport d'avril 2019 sur la dimension stratégique de la transition écologique l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) avertit quant à la criticité de l'approvisionnement en métaux stratégiques et terres rares pour les technologies de la transition écologique - les mêmes que celles utiles à la défense et les communications - poursui-



vant ainsi l'avertissement délivré par Guillaume Pitron dans son livre, « La guerre des terres rares ». Ainsi par exemple le néodyme et le samarium entrent dans la composition d'aimants particulièrement puissants, clefs de la technologie éolienne. Ces métaux très coûteux à extraire et à traiter pour un maigre rendement font l'objet d'une forte volatilité, ce qui rend épineux le financement de leur extraction. Cette volatilité s'explique par l'incertitude propre à l'innovation : toute nouvelle innovation technologique étant susceptible d'ériger l'un de ces trente métaux en ressource indispensable ou au contraire de rendre son utilisation quasi-obsolète.

Ces métaux et terres rares sont concentrés dans un nombre restreint de pays : Chine, République démocratique du Congo (RDC), Argentine, Bolivie, Russie, Afrique du Sud, Kazakhstan, Brésil, Canada, Chili et Australie. La Chine s'est distinguée comme l'acteur majeur de leur exploitation. À l'inverse des entreprises européennes et nord-américaines, les structures économiques intégrées de l'industrie chinoise lui ont permis de pallier les difficultés de financement décrites ci-dessus. Ainsi selon l'IFRI "cinq entreprises se partagent 90% de la production mondiale de lithium, et à l'exception de Abermal et FMC, trois d'entre elles sont chinoises ou à capitaux chinois : SQM, Tianqi Lithium et Jiangxi Ganfeng Lithium". La dépendance internationale qui s'annonce pour le déploiement de la transition écologique s'annonce plus sévère encore que pour l'approvisionnement en uranium.

La sécurisation de l'approvisionnement de ces matières premières est un enjeu souveraineté énergétique qui invite à prendre position aujourd'hui pour satisfaire aux besoins de demain. D'autant que la France peut se targuer d'un domaine ultra-marin Pacifique riche de ces ressources et de liens historiques avec nombre de pays africains également bien pourvus.

La question des terres rares soulève aussi celle de l'innovation et de la propriété intellectuelle au service de la sou-

veraineté énergétique française. En effet l'innovation est le maillon de la chaîne de valeur des technologies carbone qui fournit un avantage compétitif en matière d'informations et donc d'orientation des politiques d'investissement. La Chine d'une part avec sa stratégie Made in China 2025 pratique un soutien étatique puissant à l'innovation et l'industrie qui autorise toutes les prises de risque. D'autre part les États-Unis disposent aussi de politiques de soutien indirectes et d'un écosystème et d'une culture de l'innovation qui les placent en concurrence avec la Chine.

En revanche Chine et États-Unis opèrent des rachats massifs de technologies en Europe du fait de la concurrence que se livrent les multiples acteurs européens faute d'ambition de leadership mondial assumé par les instances de pouvoir européennes. Pourtant la France et l'UE ont à leur actif une expertise unique en matière de nucléaire civil, d'éolien marin, du développement des batteries de quatrième génération et de technologie hydrogène.

Il apparaît donc qu'au-delà de la problématique du changement climatique, la transition écologique est un enjeu de souveraineté qui mérite d'être saisi par la conscience citoyenne. Donner la possibilité aux Français de s'impliquer dans cet effort national en permettant à chacun dans son territoire de financer les outils de la transition écologique renforcerait l'intérêt des citoyens pour cette cause. À son échelle chacun serait à même de construire un réseau local inscrit dans le réseau national lui-même intégré au réseau européen, ce qui revient à une structuration du bas vers le haut, dans l'esprit du principe de subsidiarité. Une telle structuration serait une garantie que le parc énergétique de la France soit au plus près détenu par une population consciente que l'énergie n'est pas un secteur comme les autres mais véritablement un secteur stratégique et une industrie vitale pour la nation.

III.2 La question de la sécurité alimentaire

Exigences des consommateurs, dérives de l'agroindustrie vers l'artificialisation croissante de la nourriture « hypertransformée », baisse globale des rendements agricoles et mécanismes de contrôle oligopolistique de la production, du transport et de la transformation alimentaire dessinent un enjeu à la fois qualitatif et quantitatif ; jamais l'exigence française d'une nourriture abondante et saine, de bonne qualité, à prix accessible à tous, n'a été aussi directement en danger ! Et jamais la transition écologique vers une agriculture respectueuse de la santé humaine comme de l'environnement et de la biodiversité n'a été aussi menacée par des logiques de propriété du vivant, d'artificialisation des sols et des aliments et de concentration des acteurs surpuissantes, qui s'imposent en France comme ailleurs en Europe. Il faut souligner à cet égard **le risque que représentent des accords de libre échange, notamment avec les États-Unis, qui tendent à abaisser les exigences françaises de qualité au profit de la banalisation industrielle des produits alimentaires.**

La France jouit d'un cadre naturel particulièrement propice au développement d'une agriculture riche et diversifiée, ce qui favorise son autonomie alimentaire. A titre d'illustration, durant la période du confinement la crainte de pénurie alimentaire ne s'est finalement pas ou peu réalisée en France. Néanmoins d'autres fragilités comme **l'hyper-concentration des acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire font de la sécurité alimentaire un enjeu actuel, tandis que la question de l'eau et celle de l'épuisement des terres agricoles va devenir un enjeu dominant.**

Par ailleurs la sécurité alimentaire est à entendre dans un sens plus large que la simple sécurisation en quantité des approvisionnements : c'est aussi un souci de qualité pour une alimentation respectueuse de la vie de ceux qui la consomment comme de ceux qui la produisent. Ainsi la transition agroécologique constitue un défi complexe qui doit intégrer des logiques à la fois de quantité, de qualité et de respect de l'environnement.

Les conditions de la sécurité alimentaire

L'autonomie alimentaire est la capacité d'un territoire à nourrir sa propre population. Les scénarios proposés par « Afterres » (2018) constituent à cet égard une base irremplaçable de débat et de décision.

À ce titre la France est autonome sur le plan alimentaire. D'abord, au-delà de la question des importations qui existent toutes catégories de produits confondus, la France a une production réelle qui couvre ses besoins primaires. Par exemple l'autonomie céréalière de la France se chiffre à 190%, la France produit deux fois plus de céréales qu'elle n'en consomme. Ensuite, ses carences dans certains domaines pourraient aisément être surmontées par une conversion de certaines cultures.

Aujourd'hui la France ne produit que 20% de sa consommation de graisses et huiles ou d'alimentation animale, ces chiffres ne représentent pas l'impossibilité pour la France de produire ces denrées mais le résultat de la spécialisation régionale des cultures dans une logique de baisse des coûts de production. Seuls le café, le cacao et autres produits exotiques ne sauraient être cultivés sur les sols français.

Si la France a connu un déficit commercial agricole, c'est en partie en raison des choix qui lui ont été imposés par le plan Marshall au bénéfice de l'agro-industrie américaine, par exemple la quasi-disparition de plantes utiles à l'alimentation du bétail, comme le plantin, au profit du soja importé. C'est ensuite en raison des logiques de la PAC et de l'Union européenne, qui ont privilégié la fiction d'un marché mondial agricole et de la spécialisation industrielle des terres, contre le modèle d'appellations territoriales, de variétés endémiques et d'exploitation familiale français. Il faut souligner à quel point ce modèle français est un atout dans la transition agricole qui se prépare, et à quel point le maintien d'un modèle non industriel est une richesse pour l'écopolitique de la France.

La spécialisation régionale est aussi une réalité primordiale. Cet état de chose se fait pour le meilleur, avec l'excellence des labels AOP et AOC, et pour le pire, avec l'appauvrissement et la fragilisation des écosystèmes qu'induit la monoculture. Il ne s'agit pas de viser une autarcie alimentaire absolue de l'échelon local mais de tendre vers une plus grande soutenabilité des cultures. En effet, tout effort vers une intégration locale des systèmes de production permet de favoriser leur résilience sur le long terme. Et la préférence du consommateur pour les fruits et légumes de saison, pour les produits de producteurs locaux, identifiés, connus, pour les variétés spécifiques à un terroir et un climat, déjà avérée, va se renforcer à mesure que la dimension sanitaire des produits alimentaires va commander les achats et les prix.

Le modèle actuel, où les denrées alimentaires sont déplacées et conservées pendant plusieurs semaines, est excessivement énergivore dans un contexte de la réduction de la consommation d'énergie. Il faut sept calories d'énergie fossile pour la production et la distribution d'une calorie alimentaire. Dans un contexte de régulation de la consommation de l'énergie, le modèle de la spécialisation est voué

à se révéler inefficace économiquement. On observe ici que la transition agroécologique est le corollaire de la transition énergétique.

Au-delà des coûts environnementaux induits par le système agro-industriel actuel, nombreux sont ses coûts sociaux. Du côté du consommateur, le manque de transparence en matière de techniques de transformation des aliments est un danger pour sa santé. Si la santé des agriculteurs est également menacée, c'est avant tout leur survie financière et morale la préoccupation majeure. La réduction de leur chiffre d'affaires au profit d'intermédiaires, la stricte dépendance aux subventions européennes de la Politique Agricole Commune (PAC) de leur activité, la désertification de leur cadre de vie, le traitement indigne du bétail sont autant de facteurs explicatifs du niveau des suicides d'agriculteurs. La perte de ce capital humain est non seulement un drame humain mais aussi une menace stratégique pour la France.

La fragilité du système

La concentration des acteurs de la distribution correspond à des décisions politiques de lutte contre l'inflation dans les années 1970. Du fait des chocs pétroliers qui marquent le milieu de la décennie, le niveau moyen d'inflation annuel se situe autour d'une moyenne de 10%. Dans ce contexte les économies d'échelle que permet la grande surface étaient un facteur clef de succès pour attirer un consommateur prêt à parcourir 30 km en voiture pour acheter des produits "bon marché". Les pouvoirs publics se montrent conciliants envers ces nouvelles pratiques qui atténuent la hausse du coût de la vie, l'omniprésences des zones industrielles en France en est depuis la marque.

À mesure qu'ils se développent, les opérateurs de grande surface achètent les centrales d'achats qui assuraient l'approvisionnement des petits commerçants et augmentent par là leur pouvoir de négociation sur les fournisseurs. Dans une chaîne de valeur, l'échelon où les acteurs sont les plus concentrés est l'échelon qui dispose du plus de pouvoir en amont et en aval de la chaîne. L'hyper concentration fait courir un risque systémique à l'ensemble de la filière. De fait seuls les acteurs les plus gros ou en mesure de se concentrer au niveau des producteurs et des entreprises de transformation ont été en mesure de tenir tête aux marges agressives de la distribution. Ainsi entre 1988 et 2016 le nombre d'exploitations agricoles est divisé par deux et symétriquement la surface moyenne cultivée double.

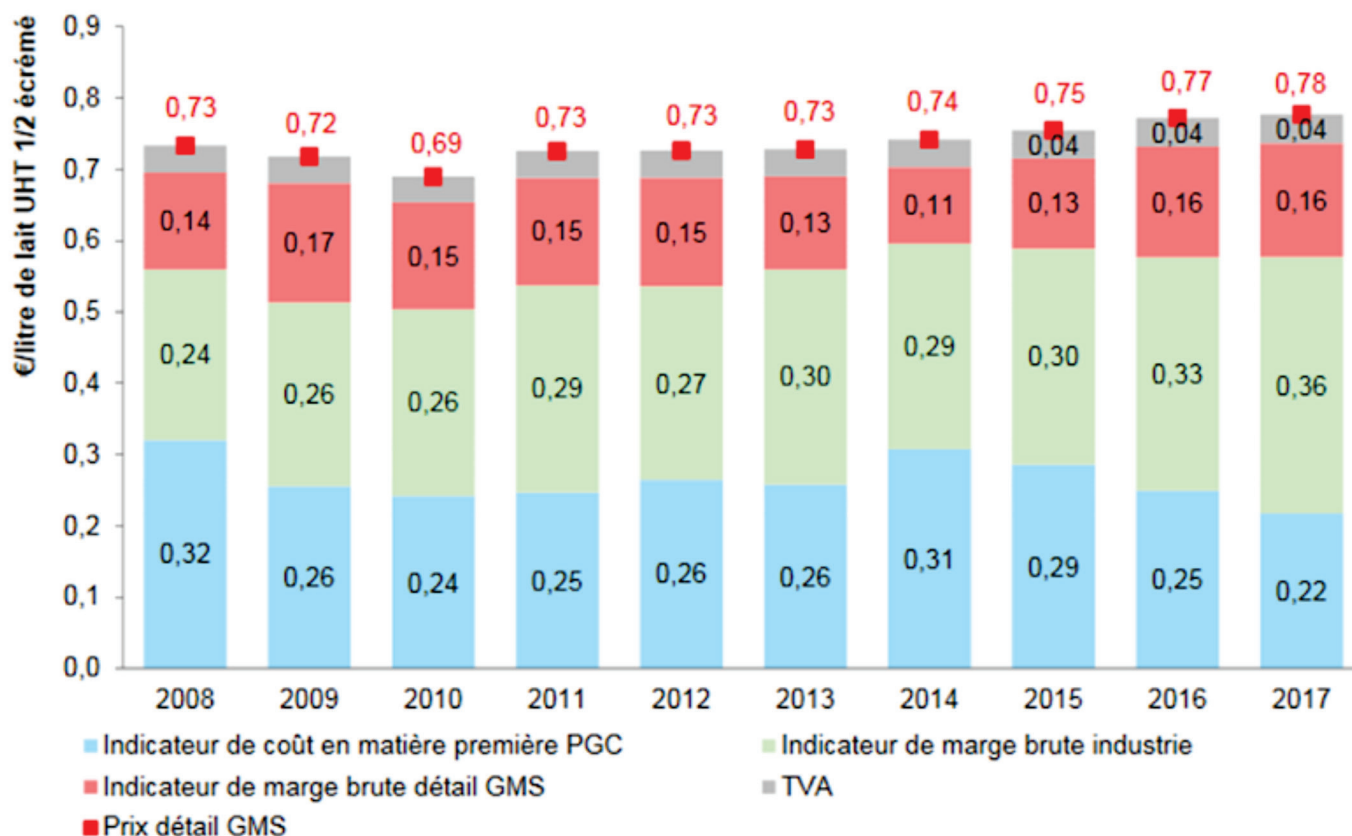
L'hyper-concentration qui prévaut au niveau des centrales d'achats en France où quatre acteurs se partagent la quasi-totalité du marché pose un problème de résilience. Pendant la crise du Covid-19, on a vu aux États Unis les ravages que peuvent causer une telle structuration : quelques usines-abattoirs obligées de fermer correspondent à un quart des capacités de transformation du cheptel qui s'évanouissent. Faute de pouvoir écouler leur production les éleveurs en arrivent à euthanasier le cheptel quand les rayons des supermarchés se vident de leurs produits.

En amont de la chaîne de valeur, une même concentration existe pour les semences et les intrants pour lesquels une

poignée d'acteurs se partagent 95% du marché européen. En plus des risques de disruption de l'approvisionnement, la consolidation crée un déséquilibre dans le pouvoir de négociation relatif des acteurs. Ainsi les agriculteurs se trouvent écartelés entre des coûts élevés d'achats de semences et d'engrais et des prix bas définis par la distribution.

la logique productiviste de l'agriculture intensive mais en constitue une évolution logique et nécessaire. Le développement d'une agriculture de proximité soutenue par des financements mutualistes peut être le garant de la sécurité alimentaire française. Les consommateurs seraient en mesure de définir leur propre cahier des charges en matière de

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du lait 1/2 écrémé UHT « moyen » en matière première et indicateurs de marges brutes de l'industrie et de la distribution



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

On observe depuis plusieurs années l'augmentation de la valeur captée par les industries de transformation et de distribution quand celle des producteurs mêmes diminue. Cette évolution de la distribution de la valeur est profondément anti-écologique et contraire à la transition écologique. Concilier la fonction d'acheteur avec le souci de la qualité est une gageure qu'il faudra relever !

Le localisme constitue une réponse logique et nécessaire aux excès de l'hyper-concentration de la filière qui génère des fragilités. Il ne s'oppose cependant pas frontalement à

qualité et de garder un droit de regard quant à son respect.

Rééquilibrer les relations entre les distributeurs et les producteurs doit permettre, pour un même prix payé par le consommateur, de fournir des produits de meilleure qualité et rémunérer avec justice le producteur. Le sentiment de collectivité et de partage achèverait de revaloriser la profession d'agriculteur et de la même manière que pour la transition écologique, c'est dans l'imbrication de réseaux locaux qu'un réseau national résilient et durable pourra émerger.

III.3 La question de la sécurité sanitaire

Au même titre que l'énergie et l'agroalimentaire, la santé publique est un enjeu de souveraineté pour l'État et la nation. La sécurité sanitaire s'entend comme la prévention des risques sanitaires et l'élaboration efficace de réponses ad-hoc à leur réalisation. La pandémie de COVID19 et les mesures de quarantaine qu'elle a suscitées rappellent que la sécurité sanitaire dépend aussi de la capacité d'un État à contrôler les mouvements de population et à fermer ses frontières. Elle est en ce sens éminemment politique ; ce sont les choix politiques imposés par l'Union européenne qui sont directement en cause dans le développement de la pandémie à partir du cluster italo-chinois de Milan (rappelons que des avions en provenance de Chine atterrissaient encore à Milan en février 2020, plusieurs semaines après le déclenchement de la pandémie) !

C'est aussi un enjeu d'accès de tous aux soins, ce qui implique une certaine efficacité du système de santé pour que son coût demeure supportable, qu'il soit endossé par la collectivité ou par l'individu. Le contre-exemple ici est donné par les États-Unis, qui ont à la fois le système de santé le plus coûteux au monde – plus de 18 % du PIB, contre 12 % en France ! – le plus largement privatisé au nom de la concurrence, et les plus grandes inégalités des citoyens devant la santé.

Comme le démontre l'autre contre exemple, celui des « big pharma », les grands laboratoires pharmaceutiques, qui exercent des pressions extrêmes pour imposer leurs spécialités pharmaceutiques sous licence à des prix élevés, voire astronomiques (des spécialités vendues 3000 dollars quand le prix de fabrication est de 9 dollars!), la santé est un domaine dans lequel la concurrence entre acteurs privés n'aboutit pas à la baisse des prix, mais à ce qui s'apparente à un racket de la population. Cette situation illustre l'une des questions centrales de la transition écologique ; les incitations légitimes des acteurs privés peuvent être radicalement contraires aux logiques de long terme et de qualité qui conditionnent la réussite de la transition.

Une logique inefficace

La crise sanitaire de 2020 a révélé les fragilités de tout le système de santé français qui s'est montré particulièrement vulnérable face à la survenance d'un risque infectieux d'une virulence aussi forte que celle du Covid 19. Au-delà des erreurs d'appréciation du gouvernement et des tergiversations qui ont retardé les décisions nécessaires, la crise a démontré de manière frappante la nécessité d'évolutions qui s'intègrent opportunément dans notre démonstration au sujet du localisme.

D'abord, l'hypercentralisation de la chaîne décisionnelle française, ce « mal français » décrit par Alain Peyrefitte, s'est illustrée de manière éclatante depuis les allocutions du Ministre de la Santé, jusque dans le choix d'un confinement général manifestement inadapté, en dépit des disparités régionales. En quoi la Lozère, avec une densité inférieure à 50 habitants au km², devait-elle subir les mêmes obliga-

tions que la région parisienne ? Sans rentrer dans le détail des différentes réformes que le système hospitalier a connu ces dernières décennies, au travers notamment des schémas d'orientation des soins (SROS) ou de la loi Hôpital Patient Santé Territoire du 21 juillet 2009, la tendance à la concentration des services, dans une perspective de rationalisation des coûts, s'est considérablement accentuée. La gestion par les coûts l'a emporté sur l'objectif de soins, une bureaucratie envahissante dévore le temps des chefs de service, la conformité aux protocoles l'emporte sur la pertinence des actes médicaux.

De la même manière, la tarification à l'activité est un moteur déterminant du processus de concentration. Les services de soins de proximité sont en sous-activité chronique. Pour un bloc opératoire, le seuil de compétitivité se situe à 4000 opérations par an. Afin d'atteindre de tels niveaux de soins, les centres hospitaliers sont conduits à mettre en place des stratégies d'alliances susceptibles de déboucher à terme sur des fusions. Faute d'activité un centre de soins ne peut financer des recrutements aux postes spécialisés attractifs qui finissent par manquer, privant l'hôpital de proximité de capacité de permanence des soins pour le suivi du malade.

La santé comme bien commun

La crise a également démontré notre extrême dépendance à l'égard d'industries étrangères pour l'approvisionnement en médicaments et en objets aussi triviaux que des masques de protection. Combien de semaines ont été perdues avant que les Français puissent massivement se protéger ? Cette carence patente procède, d'une certaine mesure, d'une même logique d'optimisation et de centralisation qui a conduit à favoriser l'achat de sticks importants auprès de marchés à faible coût de main d'œuvre. De ce point de vue, la politique de stockage pharmaceutique s'est avérée être un obstacle à la résilience sanitaire en accordant plus de place aux médicaments nouvellement mis sur le marché et plus rentables que les médicaments d'intérêt médical majeur (MITM) dont le brevet appartient au domaine public. Aucune législation n'existe à ce jour pour contraindre les industriels de conserver un stock de volume de consommation courante des MITM permettant d'encaisser une interruption de court terme des chaînes de production.

Alors que le maintien de toute l'activité économique française s'est joué à quelques lits d'hôpital et à quelques stocks de masques et de gel hydroalcoolique près, l'efficacité économique de ce mode d'organisation s'est avérée limitée. S'agissant d'un secteur aussi stratégique que la santé, dans toutes ses composantes, une réflexion de fond doit être menée afin de combiner un fort niveau de résilience, face à des chocs exogènes, une plus grande indépendance et un maintien des coûts acceptables pour la collectivité. Un nouvel équilibre entre l'État et les collectivités locales doit être recherché, dans le sens d'une clarification des responsabilités, d'une meilleure pertinence des réponses aux spécificités territoriales, d'une priorité de l'objectif de santé publique et de soins sur l'objectif gestionnaire et comptable.

En matière de souveraineté comme de durabilité et de justice économique, le localisme offre des prises pour penser et mettre en œuvre la transition des trois secteurs vitaux et interconnectés que sont l'énergie, l'agro-alimentaire et la santé.

La possession par la nation des actifs nécessaires à la vie des individus qui la composent est un garant d'indépendance nationale en même temps qu'une couverture face aux incertitudes.

Ainsi la transition écologique, si elle est bien comprise, est un processus de reconquête de souveraineté économique et donc politique. De fait, elle renforce le principe de subsidiarité, réduit la dépendance de la France et engage directement le citoyen dans son territoire. À ce titre, y prendre part est une démarche citoyenne et politique.

IV. UNE MEILLEURE ARTICULATION DES OUTILS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous avons cherché à démontrer dans les parties précédentes combien la transition écologique était intimement liée aux enjeux de souveraineté énergétique, alimentaire et sanitaire et combien les grandes tendances qui l'accompagnaient favorisent l'émergence d'une économie circulaire ou le facteur local est davantage pris en compte : ce que l'on peut définir comme un localisme économique.

Ce localisme économique doit pouvoir s'appuyer, comme on l'a également évoqué rapidement, sur des conditions politiques favorables. Cela implique que la souplesse, la transversalité, l'horizontalité des nouveaux schémas économiques qui se dessinent, à la faveur de ces tendances profondes, doit pouvoir compter sur une adaptation du mode de fonctionnement politique. Il s'agit là d'un vaste débat qui renvoie à la juste application du principe de subsidiarité, à l'échelon national comme européen, et à l'efficacité des relais politiques et administratifs, en France et en Europe.

Le propos de ce rapport n'est pas de traiter des réformes politiques qu'il faudrait initier pour permettre de faire véritablement vivre ce principe de subsidiarité qui, bien qu'étant un principe fondateur de l'Union européenne, inspiré par ailleurs de la Doctrine sociale de l'Eglise, n'est pas nécessairement considéré à sa juste valeur au regard du fonctionnement actuel des institutions européennes. Ce débat européen se superpose à un débat plus typiquement français qui renvoie à l'histoire millénaire d'un pays profondément marqué, dès ses origines, par une volonté centralisatrices fortes et une conception très particulière de l'Etat et de

IV.1 Le cadre européen et ses limites

Poser la question du financement de la transition écologique revient à poser la question de l'orientation des flux d'épargne vers des investissements "verts", au regard d'engagements internationaux, tels que les accords de Paris ou plus récemment le Pacte Vert de la Commission, pour ne citer que ces initiatives.

S'agissant du Pacte Vert, présenté par la Présidente de la Commission européenne et adoptée par le Parlement le 15 janvier dernier, on peut rappeler qu'il affiche un objectif ambitieux, celui d'un continent neutre en carbone d'ici 2050, et une série de moyens tels que : la fixation d'une taxe carbone, un plan d'action pour l'économie circulaire, une stratégie de la ferme à l'assiette, une stratégie de mobilité durable, etc.

Il s'appuie notamment sur un programme d'innovation et de recherche européen, nommé « Horizon Europe », pour mobiliser des investissements nationaux publics et privés en faveur de technologies vertes et il inclut la création d'un « Fonds de transition juste », d'un montant de 7,5 milliards au total pour la période 2021-2027. Ce fonds fait partie du « Mé-

canisme de transition juste », en parallèle de deux autres initiatives : le programme InvestEU et des prêts facilités de la Banque européenne d'investissement (BEI). Au total, ce Mécanisme de transition juste est supposé permettre de lever 1 000 milliards d'investissements publics et privés d'après la Commission.

canisme de transition juste», en parallèle de deux autres initiatives : le programme InvestEU et des prêts facilités de la Banque européenne d'investissement (BEI). Au total, ce Mécanisme de transition juste est supposé permettre de lever 1 000 milliards d'investissements publics et privés d'après la Commission.

Notre souhait est de nous concentrer sur la question du financement de la transition écologique et sur les moyens concrets de ce financement. Nous devons donc associer les différents aspects, économiques, politiques et financiers, d'une problématique très large. Plus particulièrement, nous souhaitons mettre en perspectives quelques notions récentes, tel que l'impact, le financement participatif, la raison d'être de l'entreprise, sa mission, pour observer comment, de manière concrète, les tendances profondes que nous avons effleurées, ont déjà trouvé des traductions pratiques favorables à un authentique localisme économique et politique.

Nous nous proposons d'aborder ce sujet sous trois angles. D'abord nous replacerons le sujet dans une perspective européenne pour rappeler les limites, voire les carences des initiatives réglementaires européennes. Ensuite, nous nous attacherons à la question du fléchage des investissements vers la transition énergétique et des outils favorable au développement d'une épargne de proximité permettant de drainer cette épargne vers des investissements locaux. Enfin, nous évoquerons l'émergence des indicateurs d'impact et l'évolution de la responsabilité sociale, et donc politique et locale, des entreprises.

Au plan national, la dernière grande initiative législative française en ce domaine remonte à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui comportait un arsenal de mesures portant largement sur la rénovation des bâtiments, via notamment les certificats d'économie d'énergie, mais également sur la promotion de la finance verte, illustrée par l'article 173 qui définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux. Pour citer l'agence Novethic, « Cet article fait de la loi TEE la première mondiale à inciter les investisseurs institutionnels à publier le reporting ESG de leurs activités [puisque] ces derniers devront indiquer la part verte de leurs portefeuilles, mais aussi la contribution de leurs investisse-

Au plan national, la dernière grande initiative législative française en ce domaine remonte à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui comportait un arsenal de mesures portant largement sur la rénovation des bâtiments, via notamment les certificats d'économie d'énergie, mais également sur la promotion de la finance verte, illustrée par l'article 173 qui définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux. Pour citer l'agence Novethic, « Cet article fait de la loi TEE la première mondiale à inciter les investisseurs institutionnels à publier le reporting ESG de leurs activités [puisque] ces derniers devront indiquer la part verte de leurs portefeuilles, mais aussi la contribution de leurs investisse-

ments dans la lutte contre le changement climatique et la favorisation de la transition énergétique”.

Ce rapide rappel fait, nous pouvons tout d’abord nous attacher à un **premier paradoxe qui tient au caractère dirigiste et monolithique du pacte européen** qui soulève des questions de fond, déjà abordées, quant à la légitimité et l’efficacité de cette feuille de route. La logique « top down » qui le caractérise est en effet radicalement inverse aux principes de subsidiarité, au localisme, à la remontée des initiatives locales, du travail des associations et des acteurs de terrain, qui semblent caractériser les initiatives réussies de transition écologique. Une logique interne contraire aux objectifs poursuivis offre-t-elle la moindre chance de réussite au « green deal » européen ?

Au-delà de l’utilité même des grands objectifs, tels que la neutralité carbone à 2050 qui s’inscrit dans une série de cibles systématiquement manquées, l’on peut douter de la pertinence de cette injonction centralisatrice à la promotion d’une économie authentiquement circulaire. Cela est particulièrement vrai s’agissant des outils de financement.

Le problème de la concentration financière

L’on a rappelé précédemment que l’un des enjeux clefs de la transition écologique résidait dans le déploiement de technologies et d’innovations locales favorisant l’émergence de systèmes plus autonomes et plus résilients dont les traductions, dans les domaines de l’énergie et de l’alimentaire, sont notamment les systèmes d’autoconsommation et les circuits de distribution courts. L’on a montré combien, selon nous, cette logique de décentralisation était profonde et combien, sur le long terme, elle pouvait favoriser de systèmes autonomes et indépendants.

Or l’un des phénomènes les plus frappants que l’on peut observer en étudiant les réseaux de financements, réside dans **la forte concentration des acteurs financiers qui n’a cessé de se renforcer ces dernières années**. Cette logique de concentration est elle-même largement favorisée par la volonté d’uniformisation du cadre réglementaire européen.

Très concrètement, dans le sillage de la crise financière de 2008, la volonté assumée par les institutions européennes, de “renforcer la stabilité du système financier”, a abouti à l’élaboration d’un nombre important de textes et de règlements européens qui ont eu des conséquences importantes sur les structures mêmes du système de financement.

Qu’il s’agisse de la directive sur les marchés d’instruments financiers dite directive « MIF 2 » publié en 2014 et rentrée en application en 2017, du règlement sur la réglementation des infrastructures de marché, dit “EMIR”, publié en 2012, du paquet “CRD IV”, qui désigne le règlement européen (Capital Requirements Regulation – CRR) et la directive (Capital Requirements Directive – CRD), transposant dans le droit de l’Union européenne les dispositions de Bâle III et applicable à compter du 1er janvier 2014, ou encore de la directive “Solvabilité II”, publié en 2009 et rentrée en application en 2016, qui redéfinit le cadre prudentiel des entreprises d’assurance: l’avalanche de réformes prudentielles que les pays

européens ont connu dans les dix dernières années n’a cessé de favoriser **la concentration des acteurs financiers et l’uniformisation de leur modèle**. Cette démarche est notamment illustrée par la quasi(-disparition des banques régionales de plein exercice en France, et aussi par les attaques répétées qu’ont subies les banques coopératives dont le statut s’apparente à celui des mutuelles.

Si cette démarche, d’ailleurs largement sur-transposée par la France, peut sembler souhaitable pour les partisans d’une uniformisation du marché bancaire européen, qui demeure très fragmenté, on peut s’interroger sur la pertinence d’une telle évolution au regard des objectifs du financement de la transition énergétique.

Certains considèrent que la disparition de petits acteurs au profit de grands groupes favorise une plus grande stabilité du système et permet une mobilisation plus efficace de ces quelques acteurs en faveur d’objectifs communs, tel que la lutte contre le réchauffement climatique. Elle permet aussi une proximité plus grande avec le pouvoir politique, phénomène caractéristique en France où l’interpénétration de l’administration des finances, des établissements bancaires et des sociétés de gestion est à la fois considérable, opaque, et donne l’occasion de prises d’intérêt pour le moins contestables.

Certains peuvent en revanche considérer que la capacité d’innovation, la souplesse et **la proximité avec des besoins de financements de plus petite taille, plus diffus, dont la rentabilité marginale est moindre, ne soient pas nécessairement favorisées par la constitution de mastodontes**, plus soucieux du respect de leurs ratios de solvabilité que de leur vocation d’investisseur au service de la collectivité, comme c’était le cas des établissements d’épargne, des banques coopératives régionales et de sociétés d’assurance bénéficiant d’un fort ancrage local. Les mêmes peuvent également souligner que l’uniformisation des statuts et des modes de gouvernance est un risque systémique, la diversité des modèles constituant un facteur de résilience indiscutable. Et ils pourraient ajouter que la centralisation exigée des risques a fait disparaître la majeure partie de cette connaissance intime du terrain, du milieu entrepreneurial et des opportunités d’affaires, qui faisaient des banques régionales des partenaires à part entière de l’économie régionale ou locale, pas des acteurs hors sol uniquement soucieux de leurs ratios et du rendement de leurs fonds propres, plus aisément nourri par les bulles d’actifs que par les concours à l’économie réelle.

S’agissant plus particulièrement des établissements bancaires, l’on peut s’interroger sur les conséquences de cette volonté d’uniformisation des systèmes de financement : une volonté qui tend à effacer des particularismes nationaux et régionaux souvent très anciens et très profondément ancrés dans l’histoire et la culture des pays concernés. La plupart des systèmes bancaires européens se sont constitué à partir d’établissements financiers opérant à une échelle locale puis régionale qui se sont progressivement constitué en groupes au gré de fusions et de concentrations. Le vertige de la globalisation, porté par celui de la finance de marché, est probablement la raison d’un affaiblissement structurel des

groupes bancaires européens, dont nous ne voyons que les premières conséquences ; en quoi un groupe bancaire qui se soumet à la législation anti-corruption et aux sanctions américaines, qui consacre la majeure partie de ses fonds propres à ses opérations de marché, qui promeut la globalisation et la « diversité » contre la volonté de la population, peut-il prétendre à une quelconque légitimité nationale ?

En France, le paysage financier s'organise autour de quelques grands groupes bancaires qui, pour les plus importants, exercent des activités de dépôt et d'investissement, selon le modèle dit de « banque universelles ». Certains de ces groupes, distincts des banques dites commerciales, sont des banques coopératives constituées de l'agrégation d'entités, telles que des caisses ou banques régionales, qui disposaient d'un fort ancrage local. Il est intéressant de noter la persistance de ces identités locales qui se combinent volontiers à la logique coopérative au travers de laquelle les sociétaires exercent un contrôle sur les instances de gouvernance. S'agissant de petites banques indépendantes, il n'en reste aujourd'hui plus que quelques-unes, qui peinent à préserver leur rentabilité dans un environnement de taux bas particulièrement complexe.

Certes, cette tendance à la concentration n'est pas absolue et irréversible et il existe de nombreux contre-exemples. A titre d'exemple, le système financier allemand a su préserver ses spécificités en résistant à la concentration de cette industrie et maintenir un réseau dense d'organismes financiers (environ 1500 établissements de crédit, 1000 banques coopératives, 400 caisses régionales, dites « sparkassen », 7 banques régionales). A tous égards, le modèle allemand apporte la démonstration de l'efficacité du localisme appliqué à un secteur aussi stratégique, qu'illustre la solidité des banques de proximité face à la crise de 2008 qui a emporté plusieurs banques commerciales.

Il est cependant frappant de constater, très concrètement, à combien la volonté d'uniformisation du cadre réglementaire européen peut constituer un facteur, non d'accélération mais de ralentissement de la mobilisation d'une épargne en faveur du financement de la transition écologique, de l'aveu même des opérateurs financiers (banques, assurances, société de gestion) qui souffre d'un processus de supervision de normes financières inefficace et excessivement bureaucratique. Au principe de proximité avec le marché des clients et d'intelligence territoriale, a succédé le principe de proximité avec les marchés financiers et d'hostilité à toute affirmation nationale ou locale. Toute remise en cause de la globalisation, au cœur de la transition écologique, sera une remise en cause du modèle de la banque universelle alignée sur des standards internationaux.

L'autre facteur d'accélération de cette uniformisation du système financier, qui renvoie à un très vaste problème, réside dans la politique de taux d'intérêts bas voir négatifs initié par les banques centrales. Cette politique de taux s'inscrit elle-même dans le projet d'une union monétaire des pays de l'Union européenne qui présuppose une convergence des économies et des modèles nationaux, ce dont la crise financière puis la crise des monnaies en 2011 a démontré

les limites. Toute transition écologique devra remettre en question la fuite en avant de la dette publique comme privée, qui signifie rien moins que des chèques en blanc tirés sur les ressources naturelles – ou la faillite de la monnaie. Dans l'état actuel de l'économie, les niveaux astronomiques d'endettement cumulés des Etats appellent une augmentation intenable de la consommation de ressources naturelles (énergie, matériaux de construction, métaux, etc.). De la même manière, des rendements financiers généralisés de 15 % ou 18 % sont totalement incompatibles avec des accroissements naturels des écosystèmes qui ne dépassent pas 3 % ou 4 % par an dans les meilleures conditions !

Le poids du système bancaire et financier dans les économies européennes est devenu manifestement excessif.

Les règles de la concurrence doivent être revues pour rendre contestable le monopole bancaire, faciliter la création et le développement de nouveaux acteurs, l'innovation créatrice, notamment dans la mobilisation de l'épargne de proximité.

L'industrie de la gestion financière est une composante indispensable de la réussite de la transition écologique. Dans sa forme actuelle, elle représente un frein majeur à une transition écologique et à un localisme réussis.

La mobilisation des épargnants et des investisseurs en faveur d'une meilleure prise en compte des impacts écologiques de leurs placements est le premier levier qui changera les préférences de la sphère financière. Si elle devait s'avérer insuffisante, les pouvoirs publics devraient prendre les dispositions qui s'imposent, dans trois directions ;

- mettre en œuvre le principe « financeur -pollueur payeur » de sorte qu'en cas de sinistre écologique prévisible, la responsabilité des financeurs puisse être recherchée ;
- rétablir la responsabilité de la holding ou de la maison mère dans le cas de dommages écologiques causés par une filiale insolvable, selon le principe ; « s'il y a eu dividendes, il y a responsabilité » ;
- subordonner l'autorisation d'exercer les métiers de banque, d'assurance et de gestion de capitaux au respect des priorités nationales.

Un processus réglementaire lent et complexe

D'une manière générale, en transférant l'essentiel des compétences dans les domaines de l'élaboration et de la supervision des normes prudentielles et comptables aux instances de supervision européennes, les Etats membres ont abouti à une situation insatisfaisante.

La complexité même du processus d'élaboration des normes est telle que des normes peuvent mettre 10 à 15 ans à être mise en œuvre, du premier livre vert jusqu'à la transposition. La lenteur du processus, combinée à l'hyper-sophistication du cadre, aboutit à un système, en définitive, assez fragile, auquel des aménagements doivent être constamment appliqués avec, en définitive, des disparités qui peuvent être importantes en fonction des pays.

Pour prendre le sujet de la réforme du régime de Solvabilité 2 qui s'applique aux assureurs européens, qui sont les principaux investisseurs de long terme et donc les plus susceptibles de flécher une partie de l'épargne vers les investissements dits "vert", le régime a mis plus de 10 ans avant de rentrer en vigueur et tend à favoriser les grands assureurs, au détriment des plus faibles. Surtout, la complexité des formules de calcul de solvabilité est telle que plus personne n'y comprend grand-chose, hormis les experts, si bien que les dirigeants eux même de grands organismes d'assurance avouent leur perplexité face à la sensibilité des hypothèses de calcul. A titre d'exemple, la réforme dite « Solvency 2 » a été promue par des dirigeants d'assurance français pour, selon eux, faciliter la prise de contrôle de sociétés d'assurance dans l'Europe de l'Est. Son élaboration par un Comité d'experts a abouti en réalité à contraindre les assureurs à vendre massivement des participations dans des entreprises non cotées en France et en Europe, ouvrant la porte à des fonds extra-européens, américains et chinois notamment, et déstabilisant le capital de nombreuses ETI performantes !

S'agissant surtout de la question clef de l'investissement de long terme, et de la capacité des assureurs à investir vers des actifs de long terme, nécessaires dans le cadre d'un chantier aussi vaste que celui de transition écologique, il est patent que Solvabilité 2 a favorisé les actifs jugés sûrs (bien à tort!), tels que les placements en obligations d'Etat, au détriment des actifs longs et des actions, dont la part dans l'allocation des assureurs a très significativement baissé.

La taxonomie européenne

Au-delà de la question de la structure des circuits de financement, se pose nécessairement la question de la rentabilité des investissements. En termes simples, le meilleur facteur d'attractivité des flux financiers reste la promesse de retour sur investissement qu'un investisseur est susceptible d'obtenir. S'agissant du financement de la transition énergétique, et incidemment de la promotion d'un véritable localisme, il faut d'abord s'interroger sur les facteurs incitatifs, notamment fiscaux, dont disposent les acteurs publics et privés pour rendre un investissement jugé "vert" plus attractif à moyen et long terme qu'un investissement "carboné".

Nous disposons d'une bonne illustration de cette problématique avec la question de la taxonomie carbone. Le débat sur la fixation d'un prix du carbone est un débat déjà ancien qui a donné lieu à de nombreux débats et controverses mais sans jamais déboucher sur un système véritablement efficace. L'échec du système communautaire d'échanges de quotas d'émission (SCEQE), créé en 2005 par la Commission européenne en témoigne. Plus récemment, l'échec de la taxe carbone en France, auquel on attribue le déclenchement du mouvement des Gilets Jaunes, démontre également la difficulté de l'exercice.

Pour Christian Gollier, qui l'écrit dans *Le climat après la fin du mois*, « notre génération échouera à lutter contre le changement climatique si elle ne parvient pas à faire émerger un prix du carbone unique et universel pour l'ensemble de la planète [...] soit par l'instauration d'une taxe carbone mondiale, soit par un accord mondial d'allocation des permis

d'émission entre pays ». Tout en convenant, en conclusion de son ouvrage que « la voie est étroite ». Pour notre part, nous sommes assez peu convaincus de la possibilité d'un prix du carbone universel, qui est aussi peu vraisemblable que celle d'une « gouvernance mondiale » qui serait du reste nécessaire pour en assurer le fonctionnement, d'une manière ou d'une autre. Proposer un modèle universel parfait dans sa conception mais irréalisable concrètement n'est-il pas la façon la plus élégante de ne rien faire ?

A défaut de prix du carbone, la Commission européenne s'est de nouveau emparée du sujet au travers de son projet de Taxonomie européenne qui vise à créer un langage communautaire puis international pour catégoriser les activités économiques en fonction de leurs externalités environnementales. Publié en mars 2020, après d'après débats, le rapport finale sur la taxonomie européenne fixe une série d'objectifs environnementaux et permettra à une activité économique d'être labellisée écologiquement durable si elle contribue à au moins l'un de ces objectifs sans nuire de manière significative à aucun des autres.

Il est trop tôt pour apprécier les conséquences que cette initiative pourra avoir sur les comportements des investisseurs institutionnels et les grandes entreprises. Tout comme les PRI ou les 17 objectifs de développement durable de l'ONU, elle fournit un cadre de réflexion à des acteurs désireux d'apporter des réponses à un sujet aussi considérable que la transition écologique. Cependant, si l'on ne l'envisage que du point de vue du localisme, tel que nous l'avons défini et dont on souhaite démontrer qu'il doit être un facteur clef dans toute stratégie censée permettre la transition écologique, le fait qu'il est tout à fait absent.

Non seulement le facteur en est absent, mais il faut considérer qu'il ne peut en être autrement puisque, fondamentalement, ce type document s'adresse aux groupes financiers et aux grandes entreprises qui ont les moyens de répondre à ces questionnaires. Sous couvert d'excellentes intentions, l'alourdissement des contraintes de publications, initialement facultatives puis très vite obligatoires, a toutes les raisons de favoriser naturellement l'éviction des petits acteurs au bénéfice de plus grands. Bien qu'il soit précisé qu'un principe de proportionnalité s'applique aux investisseurs et aux entités concernés, le système de disclosure a sa propre logique qui, tendanciellement, favorise les acteurs qui ont les moyens financiers de s'y conformer et exclut les plus petits acteurs.

Ce rapide éclairage sur les initiatives européennes de fléchage des investissements verts incite à beaucoup de circonspection. Il tend à démontrer que l'outil de l'information financière est adapté à des acteurs de taille significative, au sein d'un système déjà très concentré du fait notamment de l'évolution du cadre réglementaire, mais que les initiatives authentiquement locales échappent largement à ces démarches. Il indique que les règles de solvabilité et de risques rendent à la fois coûteux et difficile le soutien bancaire à des initiatives locales de petite taille. Selon un mécanisme bien identifié, les normes et les règles favorisent les grands acteurs. Si elles peuvent contribuer à faire émerger des mo-

dèles économiques inspirés de l'économie circulaire, d'une meilleure prise en compte de l'impact local des entreprises, ce ne serait qu'à la marge.

Quant au vrai sujet du rééquilibrage des relations commerciales entre des pays à bas coûts et des industries eu-

ropéennes durablement fragilisées du fait du choix fait d'abaisser systématiquement les barrières tarifaires, et qui ne peut passer que par la négociation d'accords de libre échanges internationaux, il n'en est nullement question à propos de ces indicateurs.

IV.2 Le fléchage de l'épargne et les outils disponibles

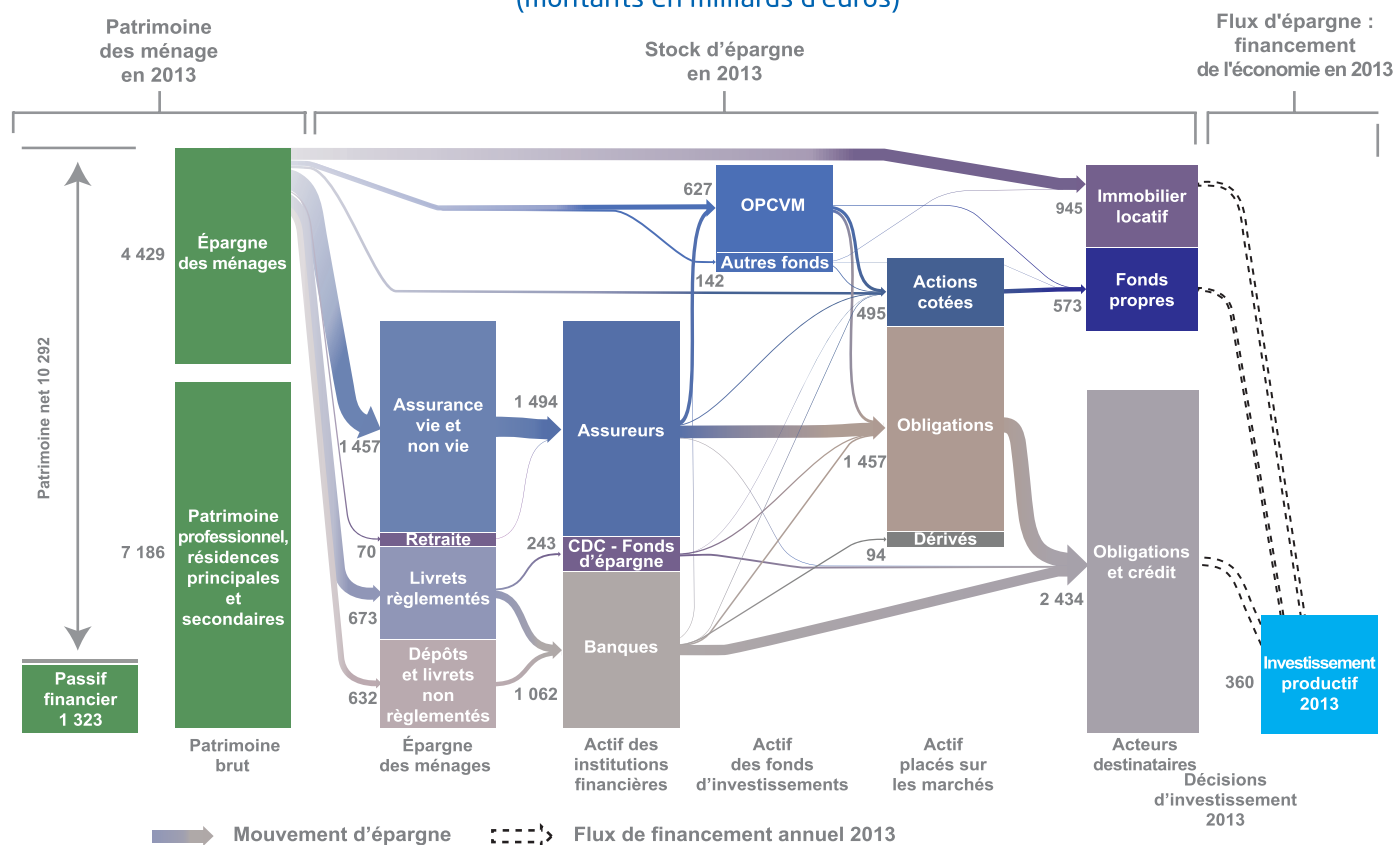
A l'autre extrémité du spectre, il existe déjà un ensemble d'outils de financement nationaux qui se prêtent bien à l'orientation de l'épargne vers de besoins de financements locaux. En dépit des efforts réalisés afin de faire émerger un marché de l'épargne européen au travers de l'union des marchés de capitaux et du passeporting des fonds partout en Europe, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les pays européens ont des structures d'épargne et donc des marchés de financement marqués par des particularismes nationaux très marqués. Cela tient tant aux spécificités fiscales qu'aux cultures nationales en matière d'épargne.

En France, pour simplifier, le patrimoine des ménages, qui s'établit à peu près à 15 000 milliards d'euros, est composé à 60% d'immobilier, comprenant la résidence principale et

secondaire, le reste se répartissant en actifs financiers, dont 40% en assurance vie, 33% en dépôts à vue et livrets bancaires (dont le livret A), 21% en actions cotées en direct et 5% en actions non cotées.

L'assurance vie constitue la principale composante de l'épargne financière des ménages (1788 milliards d'euros fin 2019 à 78% dans le cadre de contrats en euros) qui correspond pour une large part à des placements obligataires, principalement des titres souverains mais également des titres d'entreprises privés. Toutefois, du fait de l'effondrement des rendements des contrats en euros, les assureurs tendent à diriger l'épargne collectée vers des contrats en unités de compte.

Cheminement de l'épargne des ménages vers l'investissement final (montants en milliards d'euros)



Notes de lecture : - Une couleur plus claire correspond à un chiffre dépendant de plus d'hypothèses.
- Les données sont relatives à 2013 mais les éléments retracés sont stables dans le temps.
Source : 2°Investing Initiative (2017).

Le rendement non financier

Le principe devrait aller de soi. Il est ignoré. Pas par hasard. Le dogme globaliste auquel adhère l'Union européenne et que promeuvent activement banques et sociétés d'assurance au détriment des Nations, tend à désarmer le citoyen au profit de l'individu et à écraser toutes les différences et les singularités locales et territoriales au profit d'une unité planétaire et d'une uniformisation des sociétés humaines orientées au seul profit des sociétés privées.

Le principe est pourtant d'évidence. Tout épargnant, tout investisseur, est attentif aux intérêts versés, aux dividendes payés, au rendement de ses placements. C'est vrai du livret de Caisse d'Épargne comme de l'assurance vie ou du Plan d'Épargne en Actions (PEA). Et tout est fait pour que ce rendement soit et ne soit que financier. En réalité, l'épargnant et l'investisseur peuvent aussi tirer un intérêt non financier qui augmente leur rendement global, comme ils peuvent subir un désintérêt non financier qui le diminue. Si leur investissement contribue à rendre plus performantes des entreprises américaines ou chinoises qui détruisent des emplois en France, dans leur région, et conduise à la faillite des sous-traitants locaux, s'il finance des entreprises polluantes qui dégradent le cadre de vie et le paysage, par exemple en installant un parc éolien sous leur fenêtre, ils subiront une perte de rendement global qui peut être supérieure au rendement financier. A l'inverse, si leur investissement aide une entreprise locale à créer des emplois, à attirer des salariés, donc à maintenir l'école et les commerces de centre ville ouverts, s'il contribue à diffuser sur les marchés locaux des produits alimentaires de bonne qualité, au bénéfice des producteurs locaux, ou encore s'il participe au développement d'innovations qui améliorent les conditions de vie, leur rendement extra-financier vient s'ajouter au rendement financier et peut produire un rendement global exceptionnel.

Mon argent fait ma qualité de vie. Pas par le montant de zéro sur le compte en banque ; par son investissement actif, local, solidaire. Par l'association qu'il permet entre l'investisseur et la qualité économique de sa région. Par la participation de l'épargnant à la transition écologique.

L'argument est particulièrement pertinent concernant les retraités, qui par leur épargne investie a propos, peuvent ou pourraient grandement participer au progrès du quartier, de la ville, du village où ils ont choisi de vivre, à condition qu'ils en soient conscients, qu'ils soient informés sur la destination de leur placement, qu'ils aient leur mot à dire sur l'allocation d'actifs gérée en leur nom. L'assurance-vie peut y trouver un regain d'intérêt, et vendre un rendement non financier, à défaut d'un rendement financier limité par les taux négatifs.

Pour le dire autrement, les externalités des investissements financiers sont généralement sous-estimées, quand elles ne sont pas purement ignorées. Une grande partie des investissements financiers des Français et des Européens a alimenté une globalisation qui a ruiné leur territoire, favorisé des groupes qui polluent les sols et s'approprient la biodiversité, appauvri les classes moyennes. Un tel aveuglement ne nous est plus permis. Choisir sa banque selon ses engagements

locaux, régionaux nationaux, contre la globalisation, l'ouverture des frontières et la financiarisation fait partie du devoir citoyen. N'ouvrons pas des comptes chez ceux qui détruisent la France ! Prendre en compte dans ses investissements la manière dont les entreprises intègrent leur responsabilité sociale, environnementale, et aussi territoriale et nationale ; prendre en compte les impacts de l'investissement sur le lieu ou la région où vit l'investisseur ; prendre en compte la contribution de l'entreprise financée aux ambitions nationales et aux priorités stratégiques ; autant d'informations manquantes qui rendront tout son sens à l'acte d'investissement, un acte de prise de risques au bénéfice d'activités utiles, de projets bénéfiques, d'entreprises responsables, dont le rendement financier est très loin d'épuiser le sens.

Le défi d'innovation est majeur ; il s'agit de faire valoir ce qui n'a pas de valeur monétaire. Il s'agit de financer des qualités, pas des quantités. Des biens communs inappropriables. Et il s'agit de donner à l'épargne un autre sens que celui du rendement financier.

Le défi pourrait être un défi de survie pour une industrie de la gestion qui aujourd'hui encore, est massivement destructrice de ressources, de patrimoines et de qualité de vie.

La labellisation des fonds

C'est tout le sens du fléchage des produits d'épargne vers le financement de la transition énergétique que de capter une partie de ces flux en faveur de la transition écologique, et en particulier énergétique. Il s'est notamment traduit par la création de label pour les fonds – notamment le « label pour la transition énergétique et le climat (TEEC) » applicable aux fonds résultant de la loi de 2015, ainsi que par l'article 173 de cette même loi obligeant les investisseurs institutionnels et les gestionnaires à évaluer et publier la contribution de leur portefeuille à la transition énergétique, et de la comparer aux objectifs climatiques nationaux et internationaux.

Le label « TEEC », renommé Greefin en 2019, attribué à des fonds par des établissements de conseil, obéit à un référentiel défini par le Ministère de l'environnement, qui pourrait davantage qu'il ne le fait valoriser la dimension locale des investissements tout en ménageant la souplesse du mécanisme. Ce label, qui se base sur un référentiel publié par le Ministère de la transition écologique et solidaire, s'articule autour d'une série de critères comprenant la définition des activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Le référentiel, dont les organismes qui accordent le label (Ernst & Young, Novethic) doivent s'assurer qu'il est respecté, suggère aux fonds de définir des indicateurs d'impact destinés à mesurer la contribution effective de ses investissements à la transition énergétique et écologique, dans au moins l'un des quatre domaines suivants : changement climatique, eau, ressources naturelles et biodiversité. Parmi les indicateurs proposés figurent notamment le bilan carbone, la consommation d'eau, les dépenses en faveur de la biodiversité, etc.

Annexe 4 - Informations à fournir concernant les mesures d'impact environnemental

Les informations suivantes sollicitées sont accompagnées, le cas échéant, des attestations de vérification des indicateurs produits par des organismes tiers indépendants.

Pour chaque indicateur fourni, le fonds devra donner :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode ou de périmètre d'une année à l'autre) ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans son élaboration et les raisons pour lesquelles un(des) indicateur(s) complémentaire(s) est(sont) proposés ;
- Une analyse de son évolution sur les trois dernières années (toutefois, il est accepté que pour les deux premières années pendant lesquelles un fonds est certifié les indicateurs ne portent respectivement que sur l'année N, puis N & N-1).

Pour au moins un domaine de reporting, le fonds doit caractériser sa performance effective au travers de la production d'au moins un des indicateurs proposés ci-dessous et de la comparaison, le cas échéant, à l'indice de référence, s'il existe. La production d'indicateurs complémentaires, rapportés le cas échéant à une unité d'activité, qui seraient considérés comme plus pertinents est encouragée.

Domaine de reporting	Objectifs	Indicateurs proposés
Changement climatique	Mesurer les émissions de GES des investissements ou S'assurer que la composition du portefeuille est compatible avec les scénarios « +2°C »	<ul style="list-style-type: none"> · Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2 + fournisseurs de premier rang et produits vendus (teq CO₂ ou autres GES si applicable, annuelles) normalisées proportionnellement au CA (tec CO₂/M€ ou M\$ de CA). Si les données pour les émissions de scope 3 ne sont pas disponibles, on se concentrera dans un premier temps sur les émissions de scopes 1 et 2 ; · Émissions de CO₂ évitées (en tonnes/an) ; · Indicateur de performance climatique « +2°C » compatible.
Eau	Réduire la consommation en eau et maintenir son niveau de qualité	<ul style="list-style-type: none"> · Consommation d'eau totale égale au volume total d'eau prélevée mesuré moins le volume total des rejets (liquides, vapeurs). C'est également l'eau matière première dans les produits ou processus de fabrication et conditionnement. Les résultats d'analyse peuvent être rapportés à une unité d'activité ; · Volume des eaux réutilisées à partir d'eaux usées collectées et traitées, rapporté le cas échéant à une unité d'activité.
Ressources naturelles	Préserver les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> · Consommations de ressources naturelles dont critiques (t/M€ ou M\$ de CA...) ; · Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ; · Production de matières premières issues du recyclage.
Biodiversité	Préserver la biodiversité des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> · Pourcentage d'émetteurs publiant leurs dépenses en faveur de la biodiversité / nombre d'entreprises représentées dans le portefeuille ; · Dépenses moyennes des émetteurs engagées en faveur de la biodiversité, rapportées au chiffre d'affaires ; · Surface de conversion des terres de l'ensemble des activités du portefeuille (précisez la nature de la conversion. Exemple prairie -artificialisation, ou autre) ; · Surface de réhabilitation et de restauration des sols en dehors des obligations réglementaire liées à la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Il est tout à fait envisageable, comme nous le verrons à propos de la prise en compte des critères extra-financiers et du développement de la finance d'impact, **que les outils de labellisation, tels que Greenflex, se développent et s'affinent en prenant davantage en compte la dimension locale des investissements réalisés.** C'est tout le sens de l'intégration des externalités positives dans l'appréciation de l'impact d'un investissement puisque celles-ci sont d'abord locales. Cela peut sembler anodin mais cette intégration de la gratuité dans le calcul économique, qui fait écho aux recommandations du Pape Benoit XVI dans l'encyclique Caritas in Veritate, a des conséquences importantes sur l'ensemble de la filière. Et si ces évolutions sont encore relativement récentes, elles vont modifier profondément la manière dont les acteurs du financement opèrent dans un certain nombre de domaines.

Une autre illustration importante de cette évolution en faveur du fléchage de l'épargne vers la transition énergétique et incidemment vers une prise en compte du facteur local dans ces investissements, réside dans l'obligation à laquelle sont soumis les assureurs de proposer à leurs assurés des contrats en unité de compte qui soient labellisés ISR (Investissement socialement responsable) et destinés au financement de la transition énergétique. Depuis

fin 2018, les assureurs français s'étaient engagés à inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unité de compte (UC) bénéficiant d'un label à caractère ISR, solidaire ou climat, notamment le label TEEC (Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat), renommé Greenfin, ou le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Avec la loi PACTE, à partir de 2022, les contrats d'assurance vie dits « multi-supports » à la différence des contrats dits « en euros » qui ne comptent que des obligations, devront faire référence aux trois types d'unités de compte : solidaire, TEEC et ISR. Des informations renforcées pour l'épargnant grâce à une communication, avant la souscription, du pourcentage d'UC solidaire, TEEC et ISR présentes dans le contrat et une présentation dans le relevé annuel de la manière dont la politique d'investissement prend en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que la part du fond euros investie dans des fonds solitaires, socialement responsables et finançant la transition écologique. Rapporté aux près de 2 000 milliards d'actifs gérés par les compagnies françaises, ces exigences vont avoir des incidences importantes, bien que progressives, sur l'orientation des flux d'épargne en faveur de la transition énergétique.

Le rôle des fonds de proximité et des régions

Parmi les outils de financement existants, les fonds d'investissement de proximité et les fonds commun de placement dans l'Innovation intègrent déjà le facteur local dans leur propriété. Nés respectivement de la loi de Finances 1997 et de la loi pour l'initiative économique de 2003, les Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) et Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) permettent d'investir dans l'économie réelle de façon diversifiée par le financement de PME non cotées en bourse, et de bénéficier en contrepartie d'une réduction d'impôts. Ces outils, qui ont montré leur efficacité, pourraient être davantage utilisés en améliorant leur attractivité fiscale au travers du relèvement des seuils qui, pour des raisons d'arbitrages fiscaux et compte tenu de certaines dérives passées, ont été progressivement rabaisés.

Tant les FIP que les FCPI doivent respecter des critères de domiciliation géographique. S'agissant des FCPI, ils doivent être investis à 60 % minimum dans des PME opérant dans le secteur de l'innovation, ces PME devant avoir moins de 10 ans d'existence, moins de 2 000 salariés, et leur siège social devant se situer en Union européenne, en Norvège ou en Islande (l'Union européenne interdisant sauf exception toute spécification nationale ou régionale).

S'agissant des FIP, les critères de localisation géographiques sont plus accentués car les entreprises éligibles sont des PME « régionales » employant moins de 250 salariés et déclarant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros. Elles doivent être soumises à l'impôt sur les sociétés et exercer leur activité principalement dans une zone géographique (limitée à 4 régions limitrophes) qui est déterminée par le fonds.

Autre illustration de la prise en compte du facteur local dans la conception d'outils de financements, **la concentration par les régions des compétences économiques**, renforcée par la loi NOTRe de 2015. La consolidation des compétences économiques des régions qui est notamment chargées d'élaborer le schéma régional de développement économiques, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de définir les régimes d'aides aux entreprises de la région, s'est traduite par la structuration d'outils de financement dédiés aux entreprises régionales. A titre d'exemple, la région Normandie a constitué un fonds, Normandie Participation, intégré à l'agence de développement régionale et dédié au financement en fonds propres et en dette d'entreprises normandes en intégrant la prise en compte des bénéfices économiques et extra-financiers, notamment dans le domaine de la transition énergétique. La région Nouvelle Aquitaine a également structuré des véhicules similaires dédiés aux entreprises régionales, notamment pour accompagner la transition agroécologique des acteurs de la filière agricole et viticole.

Ces quelques exemples illustrent **le fait que des outils existent déjà, qui intègrent le facteur de localisation géographique dans leur calibrage**, tout en se conformant au cadre réglementaire européen. Certains autres pays d'Europe, notamment l'Italie, ont développé d'autres critères

afin de favoriser autant que possible le fléchage vers des investissements locaux. Cela démontre en termes simples que le localisme financier existe déjà sous différentes formes et que rien de s'oppose à une cohabitation intelligente entre la volonté de générer des rendements pour le compte des investisseurs, institutionnels ou particuliers, et la volonté de favoriser un investissement enraciné localement.

Les plateformes de financement participatif

Le financement participatif apparaît comme une autre illustration de ce développement d'un certain localisme financier. Il représente par ailleurs, une démarche logique dans le cadre de l'accompagnement des énergies renouvelables. De fait, les projets étant le plus souvent ancrés dans les territoires, il importe d'y associer les citoyens et riverains dans la proximité ; ils seront les premiers bénéficiaires des externalités positives des projets financés. Y ajouter la possibilité d'une rentabilité financière peut aussi contribuer à favoriser l'acceptation des projets, au-delà de l'idée de « donner du sens à l'épargne ».

Le financement participatif regroupe des marchés et des acteurs divers qui peuvent concerner des types de financement différents qu'il s'agisse du don (associé ou non à un contre-don symbolique), le prêt (avec ou sans intérêts, entre particuliers et aux entreprises ou start-ups) ou l'investissement en titres (en obligations ou en actions. L'association « Financement Participatif France » (FPF) en recense une soixantaine. La plupart se sont spécialisée des secteurs particuliers.

C'est notamment le cas dans le domaine de la transition énergétique ou agroécologique avec des acteurs comme Lendosphère, Agriland, Miimosa. La plateforme Lendosphère, lancée en 2014, a été la première plateforme spécialisée dans le financement participatif d'installations d'énergies renouvelables. Doté du statut de Conseiller en Investissements Participatifs et Intermédiaire en Financement Participatif, Lendosphère a financé 200 projets de parcs solaires ou éoliens en s'appuyant sur une collecte réalisée auprès de près de 15 000 prêteurs.

Dans le domaine de la transition agroécologique, Miimosa est exclusivement dédiée aux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation avec pour objectif « la promotion des territoires, la ruralité et des valeurs » et l'accompagnement de projets de transition agricole, alimentaire et énergétique.

Si ces acteurs restent encore de taille réduite, le potentiel du financement participatif pour la transition écologique et énergétique demeure important, au point que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a pris soin de favoriser l'investissement participatif dans les projets de production d'énergie renouvelable. C'est pourquoi le ministre de la Transition écologique et solidaire, en collaboration avec l'association Financement Participatif France (FPF), a souhaité la création d'un label pour les projets relevant de la transition énergétique et écologique financés en tout ou partie par financement participatif.

Les territoires à énergies positives

Sous l'impulsion du ministère de la transition énergétique, alors dirigé par Ségolène Royal, la promotion des territoires à énergies positives est particulièrement illustrative de cette volonté de promouvoir un localisme dynamique considéré comme la meilleure réponse aux préoccupations environnementales. A l'issue d'un premier appel à manifestation d'intérêt « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » 212 territoires ont obtenu le titre de lauréats TEPCV et se sont vu attribuer une aide financière de 500 000 € sous forme de subventions pour soutenir leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Pour pouvoir prétendre à ce label toute collectivité candidate doit s'engager à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs sur son territoire en proposant un « programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe dans six domaines prioritaires que sont : la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement des transports en commun, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets.

IV.3 La question de l'impact et des indicateurs d'impact

Le 9 mars 2018, Jean-Dominique Senard et Nicole Notat remettaient aux ministres de l'Économie et des Finances, de la Transition Ecologique et solidaire, du Travail et de la Justice, le rapport faisant part des résultats de la mission « Entreprise et intérêt général ». Soulignant alors certaines des propositions qui ont depuis été intégrées dans la loi PACTE, en particulier la modification de l'objet social des entreprises permettant d'y intégrer leur raison d'être, M. Bruno Le Maire rappelait que « l'entreprise ne se résume pas à la réalisation de profits : elle a une dimension sociale et environnementale ».

Il s'agit là d'une illustration récente d'un débat ancien portant sur la responsabilité sociale des entreprises dont le corollaire est le rôle de l'investisseur et sa capacité à accompagner les entreprises, dont il est propriétaire ou co-propriétaire, pour leur permettre de mieux répondre aux enjeux sociaux et en particulier ceux liés à la transition énergétique dans toutes ses dimensions. L'intention affichée est louable. Elle rejoint celle de l'entreprise « à mission », dont des dirigeants comme Emmanuel Faber (Danone) se sont faits les promoteurs convaincus. Constatons seulement que ces intentions risquent fort d'en rester là, si l'industrie financière continue d'exiger les mêmes rendements et les mêmes retours sur investissement. Et ajoutons que les bonnes intentions ne dispensent pas d'une réflexion sur la légitimité de la « mission » que se donne l'entreprise, notamment quand celle-ci peut s'opposer directement ou indirectement aux priorités nationales, à l'identité nationale, ou aux choix démocratiques des citoyens. On renverra à ce sujet à l'ouvrage de Christopher Caldwell, « The age of entitlement » et à la manière dont le « Civil Rights Act » voté à l'initiative du Président Lyndon Johnson, en 1963, a été détourné de son objet

Assez logiquement, le volant financier de cette initiative pourrait tout à fait dépasser le seul octroi de subvention par le Ministère de la transition énergétique pour faire de ce label un outil de fléchage pertinent en faveur d'un financement plus intensif des besoins liés à la transition énergétique.

L'autre vertu de cette démarche est d'organiser une saine compétition entre des territoires qui peuvent s'inspirer les uns des autres afin d'améliorer leur capacité d'innovation dans tous les domaines que recouvre cette démarche. Au 1er janvier 2017, l'on dénombrait 430 territoires à énergies positives.

Ces initiatives sont autant d'illustrations de la prise en compte du facteur local dans le calibrage des outils de financement dédiés à la transition énergétique. Elles sont à la fois une réponse nécessaire à l'excessive concentration des canaux de financement, qui procède logiquement de la volonté d'uniformisation des marchés européens et une manière de tirer plus immédiatement parti des opportunités d'investissement locales opérant selon les modalités, nouvelles, de ce que l'on regroupe sous le vocable d'économie circulaire ou symbiotique. L'un des éléments clefs qui doit être pris en compte, notamment dans l'appréciation d'un outil de financement, réside précisément dans l'intégration des externalités positives locale au calcul économique.

au fil des décennies, grâce à la conjuration de minorités revendicatives, d'élus et d'entreprises, au mépris de la volonté populaire et de la démocratie.

Les critères extra-financiers

On a déjà évoqué la question du fléchage de investissements en faveur de la transition énergétique au travers du développement de la labellisation des investissements. Cette labellisation repose notamment sur la prise en compte de critères extra-financiers qui intègrent eux même nécessairement une dimension locale puisque la première des externalités extra-financière est locale. En effet, l'attention apportée aux conséquences d'un investissement, au-delà du seul rendement qui n'est qu'un chiffre, et d'une certaine manière une réalité dématérialisée, implique nécessairement une prise en compte plus grande de ce que l'on pourrait appeler sa « matérialité immédiate » et donc sa dimension locale, au travers des indicateurs d'impact.

La définition des indicateurs d'impact par les investisseurs est un exercice encore récent et délicat en raison de l'ampleur des enjeux liés à la transition écologique et énergétique. Tant la définition du périmètre, qui recouvre potentiellement l'ensemble des activités économiques, que le calibrage des indicateurs, qui reposent sur des hypothèses plus ou moins arbitraires, soulèvent rapidement des problèmes d'une complexité croissante. Cependant, le choix, laissé par le référentiel, d'inciter les investisseurs à élaborer et affiner leurs propres indicateurs, plutôt que d'exiger qu'ils se conforment à un cadre trop rigide, vise à favoriser l'amélioration constante de ces indicateurs aux regards des objectifs poursuivis.

A cet égard, la nécessaire prise en compte des impacts extra-financiers générés par les investissements que ces fonds ont vocation à porter, implique nécessairement une appréciation de l'impact local de chaque investissement. C'est évident s'agissant des indicateurs se rapportant à l'objectif de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles qui suppose l'appréciation d'un contexte physique particulier. Cela l'est également s'agissant des consommations d'eau ainsi que du bilan carbone qui contient lui-même, au travers de la distinction entre les scopes, du plus restreint (scope 1) au plus large (scope 3) qui implique nécessairement une appréciation de la dimension locale de tout investissement.

La finance d'impact

Le développement de la finance d'impact fournit différentes illustrations de ce phénomène. Initialement cantonné au domaine de l'économie sociale et solidaire, « l'impact investing » tend à déborder de ce cadre si bien que des fonds d'investissement « traditionnels » adopte de plus en plus de méthodes de calcul des externalités positives générés par leurs investissements. Qu'il s'agisse de la création d'emploi, des tonnes de CO² évitées et de tout autre indicateur complémentaire du seul rendement obtenu.

En la matière, une grande diversité d'indicateurs peut cohabiter. Les objectifs de développement durables, ou ODD, élaborés par les Nations-Unies, constituent un référentiel largement adopté. Ils désignent les 17 objectifs adoptés par l'ONU en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. A chacun de ces objectifs correspond plusieurs cibles et parmi ses objectifs l'on peut citer : l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la fin, l'accès à la santé, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la vie terrestre, le développement de la consommation responsable, etc.

L'intérêt de ces ODD, dans la perspective d'une meilleure prise en compte de la dimension locale des investissements, réside précisément dans la démultiplication des objectifs extra-financiers, assortis d'objectifs concrets, qui implique une prise en compte de toutes les dimensions de l'acte d'investir : sociale, écologique, politique. Là où l'investissement était perçu comme un acte strictement économique, toutes ces évolutions profondes, suscitées notamment par l'urgence climatique et les excès d'un modèle capitaliste hors-sol, favorise une meilleure intégration de tous les aspects de l'investissement, à commencer par ses implications immédiatement appréciables au plan local.

Avec l'investissement d'impact, qui souhaite aller au-delà de l'investissement socialement responsable, la dimension locale de l'investissement revient au cœur des considérations économiques jusque dans le calcul, formalisée annuellement dans les rapports que les gérants doivent proposer à leurs mandats, des indicateurs extra-financiers, qu'il s'agisse de la création d'emplois jusqu'aux nombres d'arbres plantés sur une parcelle de terre, l'assainissement d'un cours d'eau, etc.

Là encore, le développement de référentiels et d'indicateurs, guidé par des initiatives réglementaires mais principalement porté par des initiatives privées favorisé par une saine concurrence, va se poursuivre. De la capacité d'innovation des gérants d'actifs et des investisseurs institutionnels dépendra largement l'affinement de ces critères, appliqués à des domaines aussi divers que la production d'énergies renouvelables ou l'agroécologie. Dans l'essentiel de ces indicateurs, la prise en compte de la dimension locale d'un investissement sera nécessairement favorisée et mise en valeur. C'est tout le sens, en définitive, de la transition écologique qui, portée par les dynamiques que nous avons mises en exergue, vise à réincarner et donc réenraciner des modèles économiques qui s'étaient, dans une large mesure, pensés hors-sol.



La responsabilité territoriale des entreprises

Le mouvement d'abstraction croissante qui a saisi l'économie quand elle a prétendu au statut de science, et de science dure, la conduit à ignorer la géographie. La gratuité des transports est la clé de la globalisation ; l'artificialisation des conditions de vie dans les métropoles permet à la fois les économies d'échelle, en rendant pertinent le produit unique pour la ville unique, et les mouvements de population, supprimant les adaptations séculaires des sociétés humaines au climat et au territoire. L'expression achevée de cette fuite est donnée par les indicateurs dits « de Responsabilité sociale et environnementale » qui se gardent bien d'inclure aucun élément de responsabilité de l'entreprise par rapport aux territoires sur lesquels elle opère, aux sociétés auxquelles elle vend ses produits et services, encore moins aux Nations.

Les faits sont là. Au nom du culte de la « diversité » individuelle, et de la « RSE », des entreprises incitent à ne pas respecter la loi et imposent aux sociétés européennes, comme à d'autres, un modèle multiculturel qui n'est pas le leur et qu'elles n'ont pas choisi. Ces entreprises doivent être désignées et sanctionnées. Au nom de la globalisation, des entreprises pratiquent une optimisation fiscale agressive, utilisent le travail détaché ou l'embauche de migrants pour se soustraire à leurs obligations légales, tourner le droit du travail tout en se vantant de financer ONG et Fondations. Et d'autres financent des campagnes de publicité, de lobbying ou des formations ouvertement contraires aux mœurs, aux traditions et aux croyances des sociétés où elles sont implantées.

La première responsabilité d'une entreprise privée est de respecter la loi, de payer l'impôt et se conformer aux mœurs et à la culture des sociétés où elle produit, vend, recrute et forme. Et c'est de contribuer à la bonne santé du territoire.

C'est pourquoi il est important de calculer un indicateur de responsabilité territoriale et nationale, prenant en compte l'impact de l'entreprise sur ses lieux d'implantation, sous l'aspect du respect des lois fiscales et sociales et de la conformité à la culture et aux mœurs locales.

C'est pourquoi les collectivités doivent pouvoir appeler au boycott des sociétés qui ne respectent pas leurs préférences, qui ne paient pas l'impôt, ne respectent pas le droit du travail, enfreignent les règles que les croyances ou les traditions ont instaurées – comme l'a fait le Président Donald Trump à l'encontre de la firme de pneumatiques Goodyear, en août 2020.

C'est pourquoi le principe « financeur - pollueur - payeur » doit être adopté. Le principe est simple ; s'il y a remontée de dividendes, il y a coresponsabilité. Les investisseurs, institutionnels ou privés, qui financent en fonds propres des entreprises gravement coupables sur le plan environnemental, doivent pouvoir être tenus pour coresponsables des dommages qui ont grossi leurs dividendes, dommages commis par la ou les sociétés qu'ils ont financées, et appelé en réparation. La responsabilité de la société mère sur les dommages environnementaux et territoriaux causés par ses filiales ne peut être refusée par des artifices légaux ou par une complaisance publique qui organise l'irresponsabilité des pollueurs.

CONCLUSION

Au travers des quelques éclairages apportés à la question du financement de la transition locale et écologique, sous leurs aspects alimentaires, énergétiques et sanitaires, nous avons souhaité démontrer combien la dimension locale des investissements redevenait une clef du débat. Les banquiers et les financiers aussi sont sensibles au climat, à la beauté des paysages, au réveil de la vie au printemps, et à la splendeur des saisons !

De différentes manières, la valorisation du local s'inscrit dans cette refonte globale de nos modes de production et de consommation destinée préserver un capital terrestre qui a été dilapidé par des décennies d'excès. Favorisé par les progrès technologiques tout comme par les attentes des consommateurs, le facteur de proximité est l'un des enjeux des prochaines décennies.

La transition urgente des logiques financières repose entièrement sur la demande des épargnants, des investisseurs, et sur leurs exigences à l'égard de leurs gérants. Stimuler, organiser, inciter cette demande est un enjeu politique décisif pour les années à venir. Aucun élu ne peut être indifférent à une transformation des attentes de la population en faveur d'un rendement global, extrafinancier, de la richesse nationale. C'est, simplement, du nouveau visage du progrès dont il s'agit, un progrès dans lequel la croissance du PIB comme l'augmentation de la richesse monétaire ne sont plus les éléments déterminants. La crise à venir de la valeur des monnaies fondées sur la foi publique, comme le sont devenues les monnaies occidentales depuis 1973 (« fiat currencies ») rend plus urgente une refondation nécessaire.

C'est un enjeu de souveraineté économique et politique, c'est un enjeu social et financier et c'est une clef pour comprendre les interactions entre tous les domaines de la vie publique : réglementaire comme social, politique comme financier.

Dans ce cadre, la question du financement et de l'investissement dans les infrastructures qui doivent fournir un cadre de vie sain, durable, aimable, à nos sociétés, est une question capitale car elle détermine notre futur. Qu'est-ce qu'une finance qui dégrade les conditions de vie de ceux qui lui confient leurs capitaux ?

Nécessité tangible et universelle, le financement de la transition écologique tend à intégrer irrésistiblement, dans la conception même des outils et des indicateurs qui le guide, la dimension locale de tout investissement. Il va d'une abstraction croissante vers une mesure concrète de ses impacts, et d'une polarisation unique sur le rendement financier vers une évaluation riche, multifactorielle, de ses effets dans toutes leurs dimensions.

Cette finance hors sol et désincarnée va devoir s'effacer progressivement au profit d'une finance incarnée, enracinée, au service des collectivités humaines et des Nations.

C'est non seulement souhaitable, mais c'est inévitable. Les financiers réveillés ne peuvent avoir de doute à cet égard ; la légitimité de leurs activités est et sera en question. Et tout ce qui peut concourir à faciliter cette évolution, sur le plan économique, politique et social, sera un facteur d'efficacité et d'équilibre.

Au niveau européen comme au niveau national, nous devons engager les réformes et les initiatives qui rendront à l'épargne et l'investissement tout leur sens ; contribuer à une vie meilleure.

La finance et la banque ont-elles durablement une autre raison d'être ?

Les financiers éveillés

Paris, Bruxelles, mars-août 2020



**IDENTITÉ
ET DÉMOCRATIE
FONDATION**

Identité et Démocratie
Fondation

75 Boulevard Haussmann
75 008 Paris, France

www.id-foundation.eu